



## RAPPORT DE MISSION D'OBSERVATEUR

Océan	Indien
Nom Observateur	ZAWADZKI Audrey
Nom Thonier	MANAPANY
Date début / fin de la marée	12 Mars 2016 / 15 Avril 2016



OI\_20160312-20160415\_ZAWADZKI\_SAPMER\_MANAPANY

# Partie 1



# Sommaire

<b>1. INFORMATION GENERALE .....</b>	4
<b>2. CARACTERISTIQUES SUCCINCTES DU THONIER .....</b>	4
<b>3. BILAN GLOBAL DE LA MAREE .....</b>	4
3.1. <i>Cartographie de la zone prospectée .....</i>	4
3.2. <i>Stratégie de pêche.....</i>	5
3.3. <i>Calendrier des captures.....</i>	5
3.4. <i>Nombre de calées selon le type d'association .....</i>	6
3.5. <i>Utilisation des DCP.....</i>	7
3.6. <i>Autres observations remarquables .....</i>	8
<b>4. CAPTURES ET REJETS DE THONS SELON LE TYPE D'ASSOCIATION .....</b>	8
4.1. <i>Captures de thon .....</i>	8
4.2. <i>Rejets de thon.....</i>	9
4.3. <i>Fréquences des tailles (thons).....</i>	11
<b>5. CAPTURES ACCESSOIRES .....</b>	13
5.1. <i>Liste des espèces .....</i>	13
5.2. <i>Résultats par groupe d'espèces.....</i>	16

# 1. INFORMATION GENERALE

Le présent rapport est une synthèse du travail réalisé lors d'un embarquement sur le Manapany dans l'océan Indien du 12 Mars 2016 au 15 Avril 2016, sous le commandement de Mr Alain DERVOUT.

Le travail effectué s'inscrit dans le cadre du « Programme national pluriannuel de collecte de données de base » mis en œuvre par la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture et dont le volet Pêche thonière tropicale est réalisé sous la responsabilité scientifique de l'IRD et sous la responsabilité technique des Terres Antarctiques et Australes françaises basée à Saint-Pierre de La Réunion.

La collecte d'information a été faite à l'aide des cinq types de formulaires fournis :

- Formulaire A, paramètres de route et environnement : informations sur la position du bateau fournies par l'ordinateur de navigation ou divers autres appareaux, autres informations demandées fournies par le capteur de température, l'anémomètre, le loch, etc.... Les données sur l'activité autour du bateau (bateaux alentours et métiers pratiqués) sont fournies par l'observation aux jumelles et les radars.
- Formulaire B, caractéristiques de la pêche : les informations sur l'estimation du banc, son épaisseur et sa profondeur ont été données par le capitaine et son second, surtout à partir de la lecture du sonar latéral qui a été utilisé de manière constante, et parfois du sondeur lorsque le poisson se trouve sous le bateau. Le sonar latéral a ici une importance considérable et est toujours utilisé en cas d'observation d'un système. Les données sur les captures ont surtout été obtenues auprès du capitaine.
- Formulaires C1 et C2, échantillonnages de taille pour les thonidés et les espèces associées.
- Formulaire D, caractéristiques des objets flottants rencontrés.

# 2. CARACTERISTIQUES SUCCINCTES DU THONIER

Au sein d'une flotte actuellement de 8 thoniers pêchant dans l'océan Indien et appartenant à l'armement de la Sapmer, le Manapany est un navire d'une longueur de 89.40 mètres pour une largeur de 14.50 mètres. La capacité de ses cuves est de 1470 m<sup>3</sup> et il peut ainsi congeler environ 700 tonnes de poissons.

Construit en 2009-2010 au chantier de Piriou (Vietnam), l'équipage de ce navire est composé de 33 hommes de 6 nationalités différentes (française, seychelloise, malgache, ivoirienne, sénégalaise et indonésienne).

Les caractéristiques détaillées et appareaux de pêches sont présentés en *annexe 1*.

# 3. BILAN GLOBAL DE LA MAREE

## 3.1. *Cartographie de la zone prospectée*

La prospection a eu lieu sur une zone plutôt large dont les positions géographiques extrêmes atteintes sont :

04°03' N

15°13' S

42°28' E et 60°58' E

Une zone de pêche particulièrement favorable, allant de 13°S à 15°S et de 45°E à 17°E (Nord-Ouest de la ZEE de Madagascar) a été prospectée à deux reprises, entre le 17 et 20 Mars 2016, puis entre le 27 Mars et le 01 Avril 2016.

Le calendrier des opérations est détaillé en *annexe 2*.

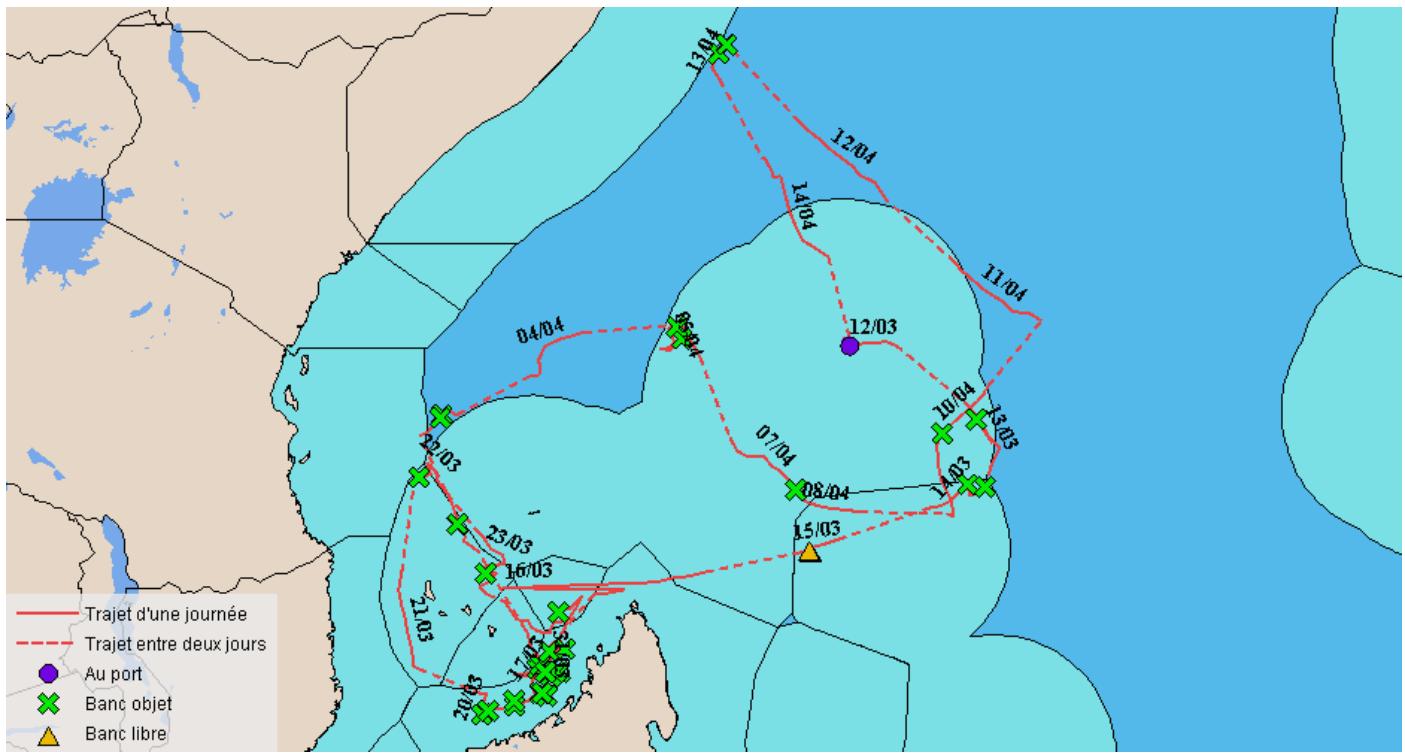


Figure 1 : Itinéraire de prospection du Manapany, marée du 12/03/2016 au 15/04/2016.

### 3.2. Stratégie de pêche

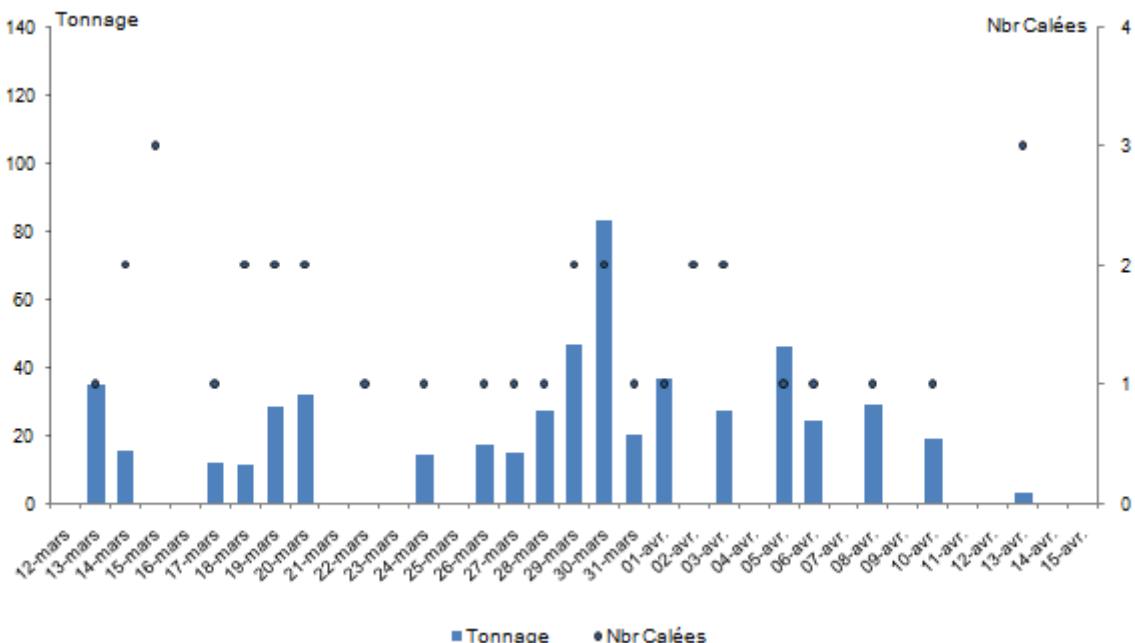
La distance totale parcourue est de 7551.41 milles pour une marée de 35 jours dont 23 jours en pêche effective. Cela représente 215.7 milles par jour. La distance moyenne parcourue par jour de pêche effectif est de 119 milles. Cette marée plutôt longue à la fois en durée et en distance parcourue correspond aux habitudes du capitaine en cette saison, en raison d'une présence de thons dans des zones éloignées, notamment dans le canal du Mozambique. Sur toute la marée, le navire a fait route toute la nuit ou la majeure partie de la nuit à 17 reprises et a par conséquent été stoppé toute la nuit ou la majeure partie de la nuit 17 fois.

Comme explicité plus bas dans ce rapport, la grande majorité des calées ont été réalisés sur bancs objets. Cette stratégie de pêche s'explique par la saison de pêche (saison d'inter-mousson de Mars à Juin), plus propice à la pêche sur épave, en raison d'un grand nombre de calées réalisées dans le canal où les épaves se trouvent en abondance. De plus, en raison du caractère aléatoire des coups de pêche sur bancs libres, notamment sur bancs de Patudos *Thunnus obesus*, le capitaine préfère privilégier la pêche sur épave afin d'assurer les coups positifs.

Cette marée plutôt correcte en termes de tonnage pour le capitaine, ne satisfait pas les exigences de la Sapmer, qui demande un tonnage de 8000 tonnes par an et par bateau. En revanche, la difficulté à trouver des mattes de thons exploitables se fait de plus en plus ressentir par le capitaine et l'équipage, qui remettent en cause la présence d'un nombre aussi important de DCP sur les zones de pêche.

### 3.3. Calendrier des captures

Au regard de la figure 2, les meilleurs tonnages de la marée ont été réalisés le 30/03/2016 (82 tonnes en 2 calées), le 05/04/2016 (46 tonnes en 1 calée) et le 29/03/2016 (46 tonnes en 2 calées) et ont été effectués sur bancs objets.



*Figure 2 : Calendrier des captures au cours de la marée du Manapany.*

### 3.4. Nombre de calées selon le type d'association

Le tableau 1 présente la répartition des calées pendant la marée en fonction du type d'association et en distinguant les coups positifs des coups nuls ainsi que les coups de senne donnés sur banc libre de ceux donnés sur épave.

*Tableau 1 : Répartition des calées au cours de la marée.*

Période	Sous banc libre	Avec baleine(s)	Avec requin baleine	Sous épaves	Total
Coups positifs	0	0	0	25	<b>25</b>
Coups nuls	3	0	0	7	<b>10</b>
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32</b>	<b>35</b>

35 calées ont été réalisées au cours de cette marée.

Ce total a été réalisé sur 2 types d'associations (bancs objets et bancs libres) avec une majorité de coups de senne sur les bancs objets qui représentent 91 % de la totalité.

Les tonnages pêchés par calée varient de 0 à 50 tonnes pour les calées sur épaves, avec une moyenne de 17 tonnes par calée, et uniquement des coups nuls pour les calées sur banc libre, avec une moyenne de 0 tonnes par calée.

Si on ne considère que les coups positifs (25 au total), qui ont permis la capture d'espèces commerciales de thons, il y en a eu plus sur bancs libres (100%) que sur épaves (22%). Les coups nuls sont au nombre de 10, et concernent principalement les calées sur épaves, en raison d'un nombre plus important de calées sur ce type d'association (91%). La figure 3 montre la répartition des coups nuls et positifs en fonction du type d'association.

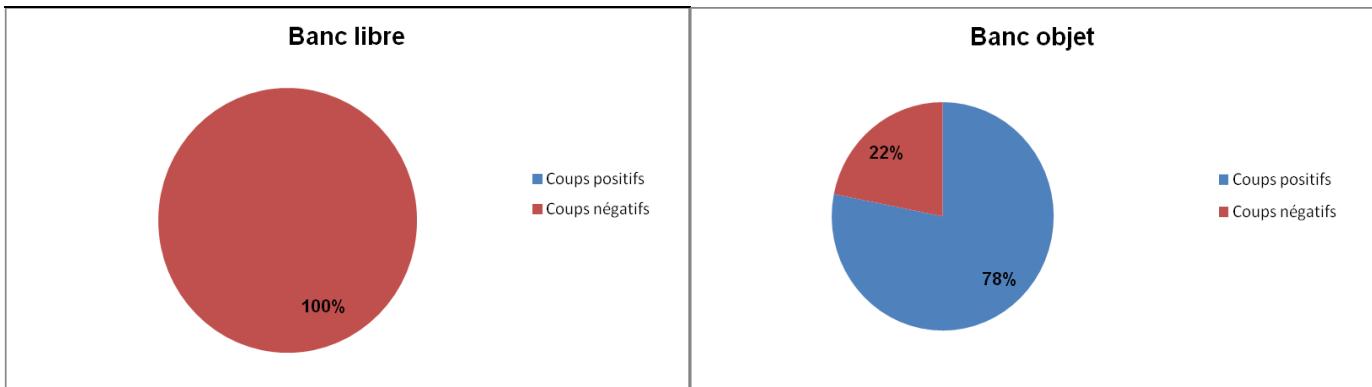


Figure 3 : Répartition des coups nuls et positifs en fonction du type de pêche.

### 3.5. Utilisation des DCP

Le tableau 2 dresse le bilan du nombre d'objets flottants visités en fonction de leur catégorie en précisant s'ils ont simplement été visités ou s'ils ont fait l'objet d'une calée.

Les Dispositifs de Concentration de Poissons sont principalement représentés par les radeaux balisés avec un recensement de 68 sur 100 objets au total (Tabl. 2). Sur ces 68 radeaux balisés, 17 ont été jugés intéressant pour la réalisation d'une calée.

49 objets flottants ont été concernés par un changement de balise et 7 ont fait l'objet d'une récupération de balise sans remise à l'eau. Sur les 56 balises récupérées, 42 appartiennent à des navires espagnols, 13 appartiennent à des navires français et 1 appartient à un navire coréen.

Sur 35 jours de pêche, 32 jours ont comporté des découvertes d'épaves. Sur ces 32 jours, 4 jours ont comporté la découverte d'une seule épave, 8 jours ont comporté la découverte de 2 épaves, 7 jours ont comporté la découverte de 3 épaves, 7 jours ont comporté la découverte de 4 épaves, 3 jours ont comporté la découverte de 5 épaves, 1 jour a comporté la découverte de 6 épaves et 2 jours la découverte de 7 épaves.

Tableau 2 : Nombre de DCP visités (avec et sans pêche) et mis à l'eau

Type de DCP (Tableau 8)	Nombre visités	Nombre pêchés	Nombre mis à l'eau	Nombre de tortues associées	Nombre récupérés sans pêche
6 - Radeau balisé en dérive (bamboo et filet)	39	17	12	0	3
03 - Arbre (ou branche)	3	4	4	0	0
22 - Radeau écologique non maillant	1	7	0	0	0
15 - Radeau en dérive (bamboo et filet) sans balise	7	0	0	0	0
20 - Radeau (avec structure métallique ou PVC) non balisé	1	0	0	0	0
11 - Cordage, câble non balisé	0	1	0	0	0
14 - Cordage, câble balisé	0	1	0	0	0
99 - Autre	1	2	0	0	0

Aucune tortue n'a été observée sur les DCP rencontrés.

Selon la figure 4, la réalisation d'une calée sur un DCP a principalement lieu au niveau des radeaux balisés en dérive, avec 53,1 % sur lesquels il y a eu une opération de pêche.

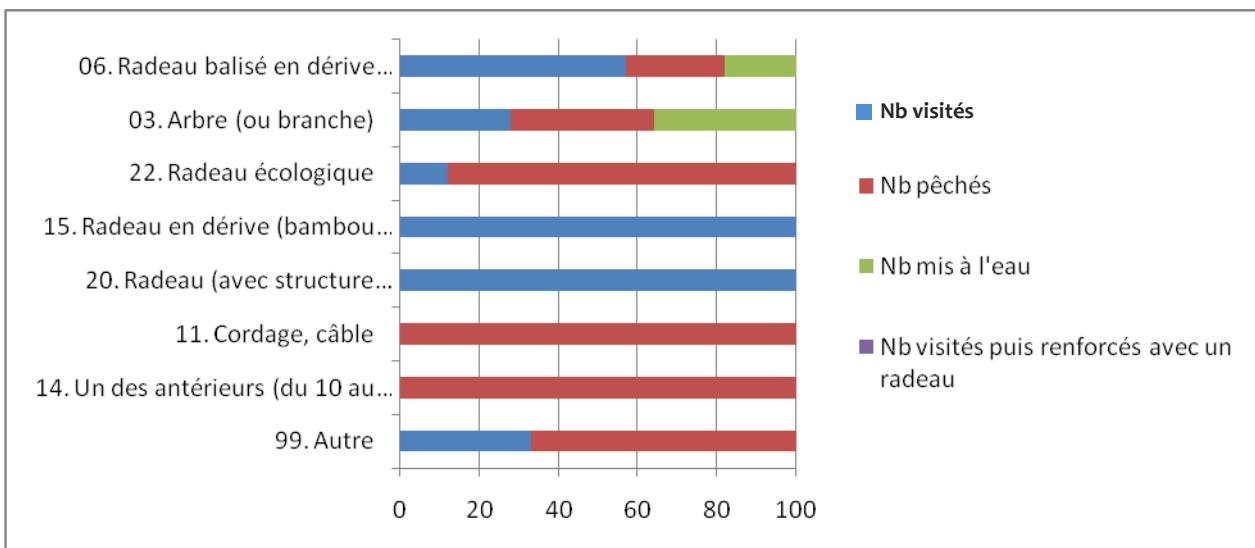


Figure 4 : Pourcentage des DCP visités, pêchés et mis à l'eau.

### 3.6. Autres observations remarquables

Les conditions météorologiques étaient calmes au cours de cette marée, avec un vent moyen allant de 1 à 3 nœuds (code 1 sur l'échelle de Beaufort), avec un minimum de 0 nœud (code 0) et un maximum de 7 à 10 nœuds (code 3). La température de surface était relativement élevée, avec une moyenne de 30°C.

La durée moyenne des calées varie entre 02h00 pour un coup nul et 02h30 pour un coup positif, fonction du tonnage, du maillage et du vrillage de la senne.

## 4. CAPTURES ET REJETS DE THONS SELON LE TYPE D'ASSOCIATION

### 4.1. Captures de thon

Sur cette marée, le Manapany a capturé 536 tonnes (596 tonnes à la débarque) de thons (Tabl. 3 et Fig. 4), avec une proportion très importante de Listao *Katsuwonus pelamis* qui représente 62.7 % de la capture totale.

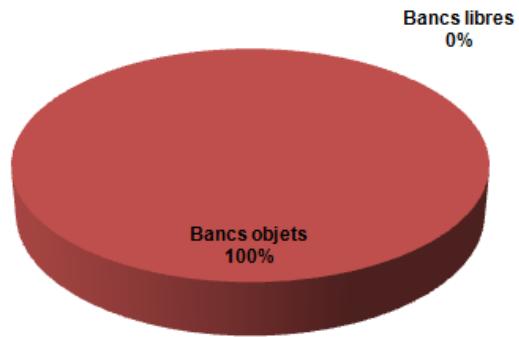
Les calées sur épaves représentent la totalité du tonnage mis en cuve, avec 536 tonnes de thons pêchés soit 100 % de la capture. Sur ce type d'association, l'espèce présente en majorité est le Listao, avec 336 tonnes, soit 62.7 %.

Les calées sur bancs libres ne sont représentées par aucune capture en raison de 0 tonnes pêchées soit 0 % de la capture sur ce type d'association.

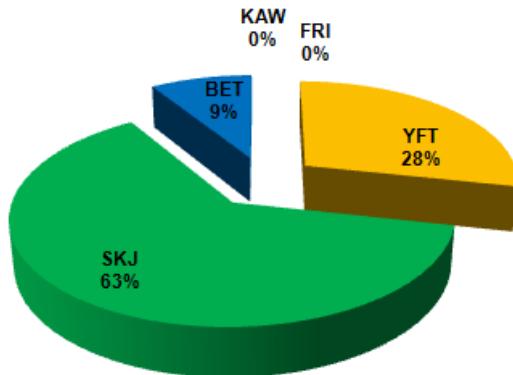
Tableau 3. Répartition des captures de thons (en tonnes) par espèce et par association.

Captures	YFT	SKJ	BET	ALB	FRI	KAW	Total
Bancs libres	0	0	0	0	0	0	0
Mysticètes (rorquals)	0	0	0	0	0	0	0
Requins baleines	0	0	0	0	0	0	0
Épaves	152	336	48	0	0	0	536
<b>Total</b>	<b>152</b>	<b>336</b>	<b>48</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>536</b>

### Captures totales en fonction de l'association



### Captures totales en fonction de l'espèce



*Figure 5 : Composition des captures de thons par associations et par espèces.*

## 4.2. Rejets de thon

Des rejets ont eu lieu lors de 29 calées, exclusivement sur épaves. Les 4 tonnes de rejets représentent 0.75% du tonnage total de thons capturés au cours de la marée (540 tonnes de thons entre la capture mise en cuve et la capture rejetée).

Les rejets de thonidés sur cette marée ont eu lieu pour plusieurs raisons (Tabl. 4) :

- Rejets de thonidés impropre à la consommation : 3164 kg des trois espèces de thons majeurs (Albacore, Listao, Patudo) ont fait l'objet de rejets au cours de la marée (Tabl. 5 et Fig. 7). Les individus ont été capturés sur bancs objets et ont été rejettés à cause de leur état abîmé.



Photo 1 : Listao Katsuwonus pelamis impropre à la consommation, rejeté après avoir été capturé sur banc objet.

- Rejets « autres espèces de thonidés » : 807 kg d'Auxide *Auxis thazard* et 30 kg de Thonine orientale *Euthynnus affinis* ont été rejetés après avoir été capturés sur bancs objets.



Photo 2 : Auxide Auxis thazard rejeté après avoir été capturé sur banc objet.

D'une manière globale, le Listao représente la majorité des individus rejetés avec 1,773 tonnes soit 44.3 % de la totalité des rejets de thons. Viennent ensuite, les Auxides avec 0.807 tonne rejetée soit 20.2 % du total.

Tableau 4 : Raison du rejet de thonidés – TICH : Thons Impropres à la Consommation Humaine – Esp. : Espèce

Rejets	YFT	SKJ	BET	ALB	FRI	KAW	Total
Bancs libres	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Mysticètes (rorquals)	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Requins baleines	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Épaves	TICH	TICH	TICH	NA	Esp.	Esp.	TICH/Esp.
<b>Total</b>	<b>TICH</b>	<b>TICH</b>	<b>TICH</b>	<b>NA</b>	<b>Esp.</b>	<b>Esp.</b>	<b>TICH/Esp.</b>

Tableau 5 : Thonidés rejetés (en tonnes) par espèce et par association.

	<b>YFT</b>	<b>SKJ</b>	<b>BET</b>	<b>ALB</b>	<b>FRI</b>	<b>KAW</b>	<b>Total</b>
Bancs libres	0	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Mysticètes (rorquals)	0	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Requins baleines	0	0	0	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Épaves	0,717	1,773	0,673	<b>0</b>	0,807	0,03	4
<b>Total</b>	<b>0,717</b>	<b>1,773</b>	<b>0,673</b>	<b>0</b>	<b>0,807</b>	<b>0,03</b>	<b>4</b>

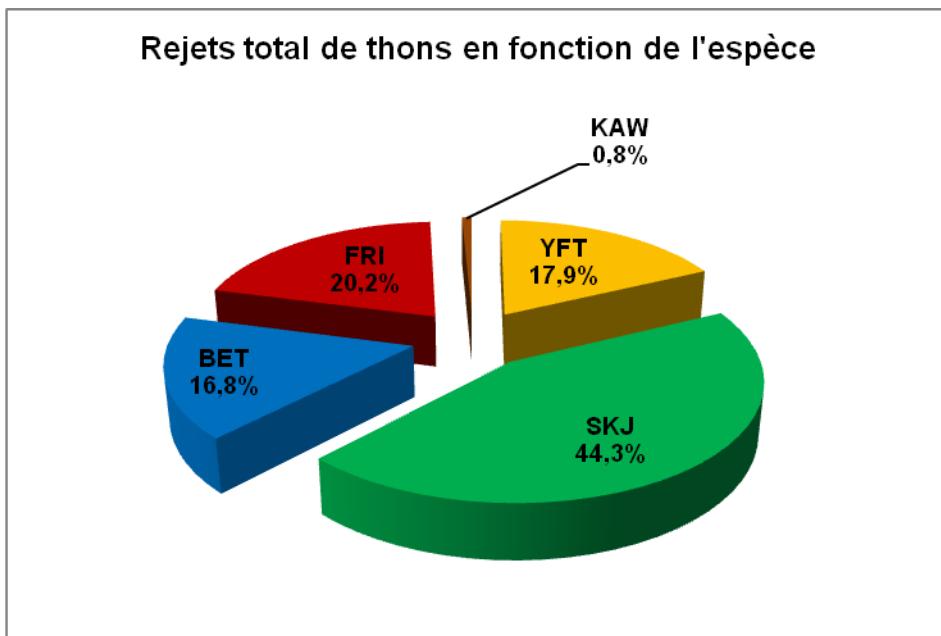


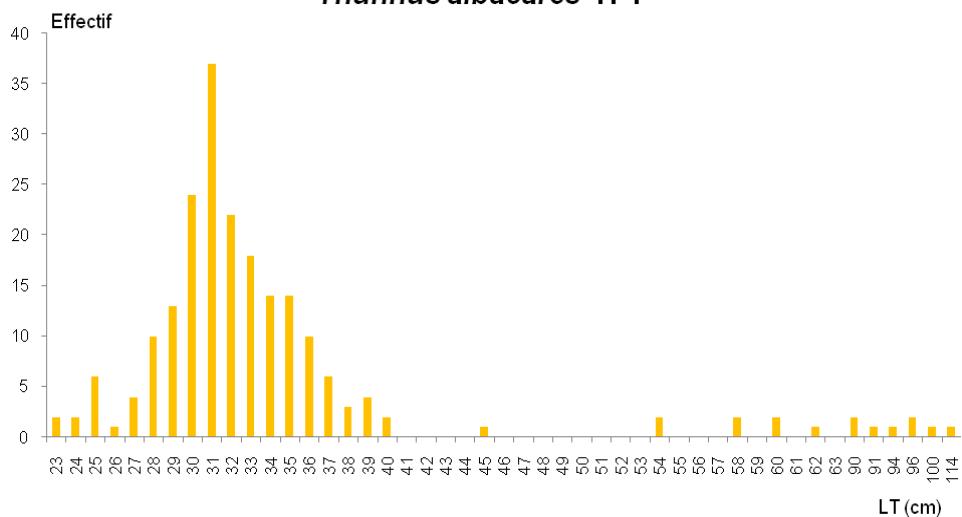
Figure 6 : Composition des rejets de thons (en tonnes) par espèces.

#### 4.3. Fréquences des tailles (thons)

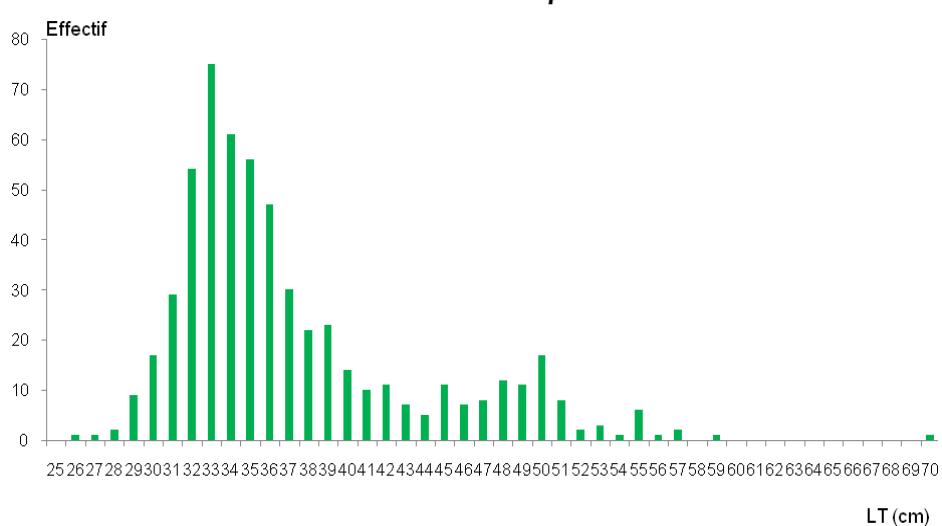
La figure 7 représente la distribution en tailles des espèces de thons rejetées au cours de la marée.

- Albacore *Thunnus albacares* avec 208 individus mesurés : les tailles varient entre 23 et 114 cm, avec un pic de fréquence à 31 cm. La longueur moyenne est de 35,2 cm.
- Listao *Katsuwonus pelamis* avec 565 individus mesurés : les tailles varient entre 26 et 70 cm, avec un pic de fréquence à 33 cm. La longueur moyenne est de 37,2 cm.
- Patudo *Thunnus obesus* avec 281 individus mesurés : les tailles varient entre 20 et 60 cm, avec un pic de fréquence à 34 cm. La longueur moyenne est de 33,2 cm.
- Auxide *Auxis thazard* avec 211 individus mesurés : les tailles varient entre 27 et 53 cm, avec un pic de fréquence à 34 cm. La longueur moyenne est de 37,1 cm.
- Thonine orientale *Euthynnus affinis* avec 16 individus mesurés : les tailles varient entre 28 et 51 cm, avec un pic de fréquence à 44 cm. La longueur moyenne est de 42,6 cm.

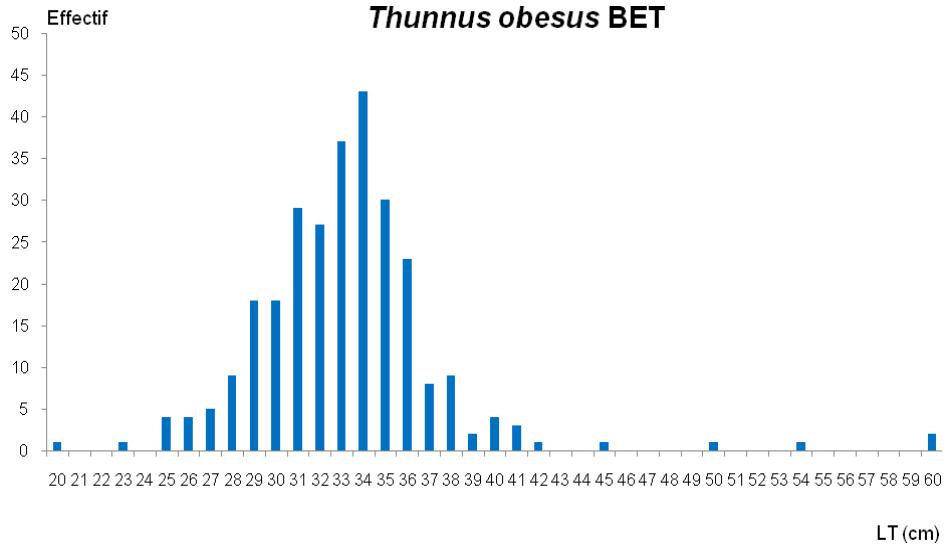
### ***Thunnus albacares* YFT**



### ***Katsuwonus pelamis* SKJ**



### ***Thunnus obesus* BET**



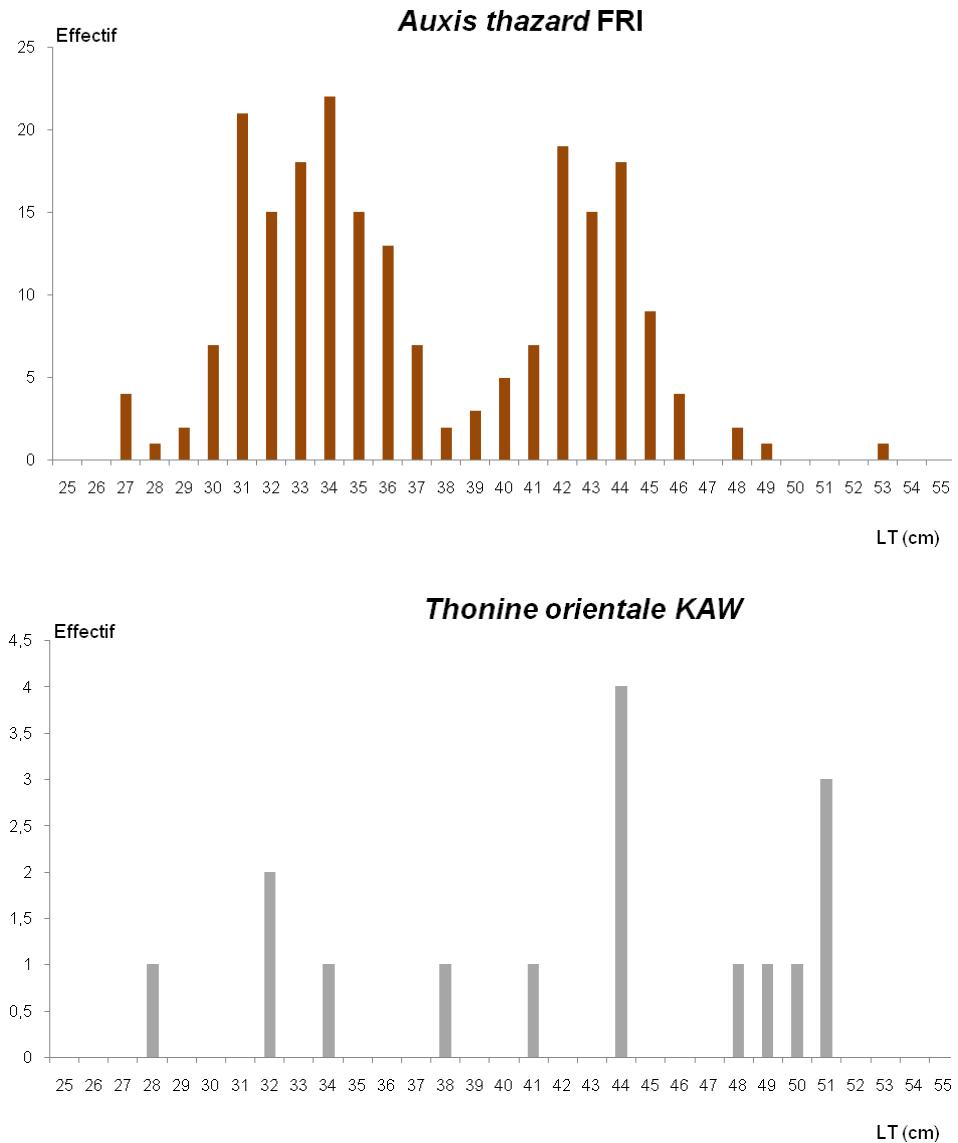


Figure 7 : Distribution en tailles des rejets de Thonidés.

## 5. CAPTURES ACCESSOIRES

### 5.1. Liste des espèces

Au cours de cette marée, 12,276 tonnes d'espèces accessoires ont été capturé, dont 3,516 tonnes de requins, 0,306 tonnes de raies, 0,01 tonnes de tortues, 1,141 tonnes de poissons porte-épée et 7,303 tonnes de poissons osseux pélagiques. Les captures accessoires représentent ainsi 2,2 % de la capture totale (thons capturés, thons rejettés et espèces accessoires confondues).

Le Tableau 6 dresse la liste des espèces accessoires pêchées au cours de la marée, en distinguant celles qui sont sur banc libre de celles qui sont sur épave et en indiquant pour chaque espèce le nombre de calées où elle a été capturée.

Tableau 6 : Inventaire des espèces composant la capture accessoire, selon le type de calée par groupe.

Nom latin	Nom commun	CODE	Banc libre	Banc sur épave
<b>Tortues</b>				
<b><i>Chelonia mydas</i></b>	<b>Tortue verte</b>	<b>TUG</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

<b>Poissons porte-épée</b>				
<i>Makaira indica</i>	Makaire noir	BLM	1	3
<i>Makaira nigricans</i>	Makaire bleu	BUM	0	2
<b>Requins</b>				
<i>Carcharhinus falciformis</i>	Requin soyeux	FAL	0	27
<b>Raies</b>				
<i>Dasyatis violacea</i>	Pastenague	PLS	0	2
<i>Mobula japanica</i>	Diable	RMJ	0	1
<b>Autres poissons</b>				
<i>Abudefduf vaigiensis</i>	Sergent major	DDD	0	1
<i>Abalistes stellaris</i>	Baliste étoilé	AJS	0	1
<i>Aluterus scriptus</i>	Bourse écriture	ALN	0	2
<i>Aluterus monoceros</i>	Bourse loulou	ALM	0	13
<i>Canthidermis maculata</i>	Baliste rude	CNT	0	28
<i>Ablennes hians</i>	Orphie plate	BAF	0	4
<i>Decapterus macarellus</i>	Comète maquereau	MSD	0	26
<i>Coryphaena equiselis</i>	Coryphène dauphin	CFW	0	1
<i>Coryphaena hippurus</i>	Coryphène commun	DOL	0	23
<i>Caranx sexfasciatus</i>	Carangue vorace	CXS	0	4
<i>Uraspis secunda</i>	Carangue coton	USE	0	9
<i>Echeneis naucrates</i>	Rémora commun	EHN	0	2
<i>Elagatis bipinnulata</i>	Commère saumon	RRU	0	29
<i>Exocoetidae spp.</i>	Poisson volant	FLY	0	1
<i>Kyphosus cinerascens</i>	Caligagère bleue	KYC	0	19
<i>Kyphosus vaigiensis</i>	Caligagère	KYV	0	2
<i>Lagocephalus lagocephalus</i>	Compère océanique	LGH	0	2
<i>Lobotes surinamensis</i>	Croupia roche	LOB	0	16
<i>Platax teira</i>	Poule d'eau	BAO	0	11
<i>Seriola rivoliana</i>	Sérieole limon	YTL	0	6
<i>Sphyraena barracuda</i>	Barracuda	GBA	0	19
<i>Tylosurus crocodilus</i>	Aiguille crocodile	BTS	0	3
<i>Acanthocybium solandri</i>	Thazard bâtard	WAH	0	24

29 espèces ont été pêchées au cours de cette marée. 8 d'entre elles se démarquent par leur présence sur un grand nombre de calée : la Commère saumon *Elagatis bipinnulata*, le Baliste rude *Canthidermis maculata*, le requin soyeux *Carcharhinus falciformis*, la Comète maquereau *Decapterus macarellus*, le Thazard bâtard *Acanthocybium solandri*, la Coryphène commune *Coryphaena hippurus*, la Caligagère bleue *Kyphosus cinerascens* et le Barracuda *Sphyraena barracuda*.

Le nombre d'individus de chaque espèce et le devenir de ces derniers sont présentés dans le tableau 7. Il montre une nette prédominance de 9 espèces : le Baliste rude *Canthidermis maculata*, la Commère saumon *Elagatis bipinnulata*, la Comète maquereau *Decapterus macarellus*, la Bourse loulou *Aluterus monoceros*, la Coryphène commune *Coryphaena hippurus*, la Caligagère bleue *Kyphosus cinerascens*, le requin soyeux *Carcharhinus falciformis*, le Thazard bâtard *Acanthocybium solandri* et le Barracuda *Sphyraena barracuda*.

Différentes espèces accidentelles ont été rencontrées au cours de cette marée. Une Tortue verte *Chelonia mydas* a été rejeté vivante, tout comme deux Raies diables *Mobula japanica*. Deux Raies pastenagues ont également été capturées et rejetées mortes. Un grand nombre de Requins soyeux *Carcharhinus falciformis* a été observé, avec un total de 282 individus. 240 individus ont été rejetés morts, soit 85,1 %, pour seulement 42 individus rejetés vivants, soit 14,9 %. Concernant les poissons porte-épée, 6 Makaires noirs *Makaira indica* ont été capturés. 2 d'entre eux ont été utilisés pour la cuisine du bord, 3 ont été rejetés morts et 1 individu a été rejeté vivant. 2 Makaires bleus *Makaira nigricans* ont également été capturés et ont été utilisés pour la cuisine du bord.

Tableau 7 : Estimations du nombre d'individus capturés selon le type de banc et leur devenir.

Espèce	Nombre		Devenir				
	Bancs libres	Bancs objets	Cuisine du bord	Rejeté vivant en mer	Rejeté mort en mer	Partiellement conservé à bord	Mis en cuve
<b>Tortues</b>							
<i>Chelonia mydas</i>	0	1	0	1	0	0	0
<b>Poissons porte-épée</b>							
<i>Makaira indica</i>	1	5	2	1	3	0	0
<i>Makaira nigricans</i>	0	2	2	0	0	0	0
<b>Requins</b>							
<i>Carcharhinus falciformis</i>	0	282	0	42	240	0	0
<b>Raies</b>							
<i>Dasyatis violacea</i>	0	2	0	0	2	0	0
<i>Mobula japanica</i>	0	2	0	2	0	0	0
<b>Autres poissons</b>							
<i>Abudefduf vaigiensis</i>	0	1	0	0	1	0	0
<i>Abalistes stellaris</i>	0	1	0	0	1	0	0
<i>Aluterus scriptus</i>	0	3	0	0	3	0	0
<i>Aluterus monoceros</i>	0	346	0	4	342	0	0
<i>Canthidermis maculata</i>	0	4576	0	2028	2548	0	0
<i>Ablennes hians</i>	0	10	0	0	9	1	0
<i>Decapterus macarellus</i>	0	620	5	20	595	0	0
<i>Coryphaena equiselis</i>	0	1	0	0	1	0	0
<i>Coryphaena hippurus</i>	0	342	47	0	242	53	0
<i>Caranx sexfasciatus</i>	0	41	1	0	2	38	0
<i>Uraspis secunda</i>	0	76	35	0	4	37	0
<i>Echeneis naucrates</i>	0	2	0	2	0	0	0
<i>Elagatis bipinnulata</i>	0	1131	1	38	806	286	0
<i>Exocoetidae spp.</i>	0	1	0	0	1	0	0
<i>Kyphosus cinerascens</i>	0	332	0	0	275	57	0
<i>Kyphosus vaigiensis</i>	0	5	0	0	5	0	0
<i>Lagocephalus lagocephalus</i>	0	2	0	0	2	0	0
<i>Lobotes surinamensis</i>	0	42	11	0	28	3	0
<i>Platax teira</i>	0	55	0	0	55	0	0
<i>Seriola rivoliana</i>	0	11	3	1	4	3	0
<i>Sphyraena barracuda</i>	0	131	5	0	88	38	0
<i>Tylosurus crocodilus</i>	0	4	0	0	4	0	0
<i>Acanthocybium solandri</i>	0	151	2	0	37	112	0

Les espèces « Autres poissons » rencontrés étant présents en plus fort nombre, seule la composition de leur capture est présentée en figure 8. Quelques espèces sont présentes de manière remarquable, telles que le Baliste rude *Canthidermis maculata* avec 58,04 % de la capture accessoire et la Commère saumon *Elagatis bipinnulata* avec 14,35 % de la capture accessoire. A elles deux, ces espèces représentent 72,39 % des effectifs capturés d'espèces accessoires dans la catégorie «Autres poissons».

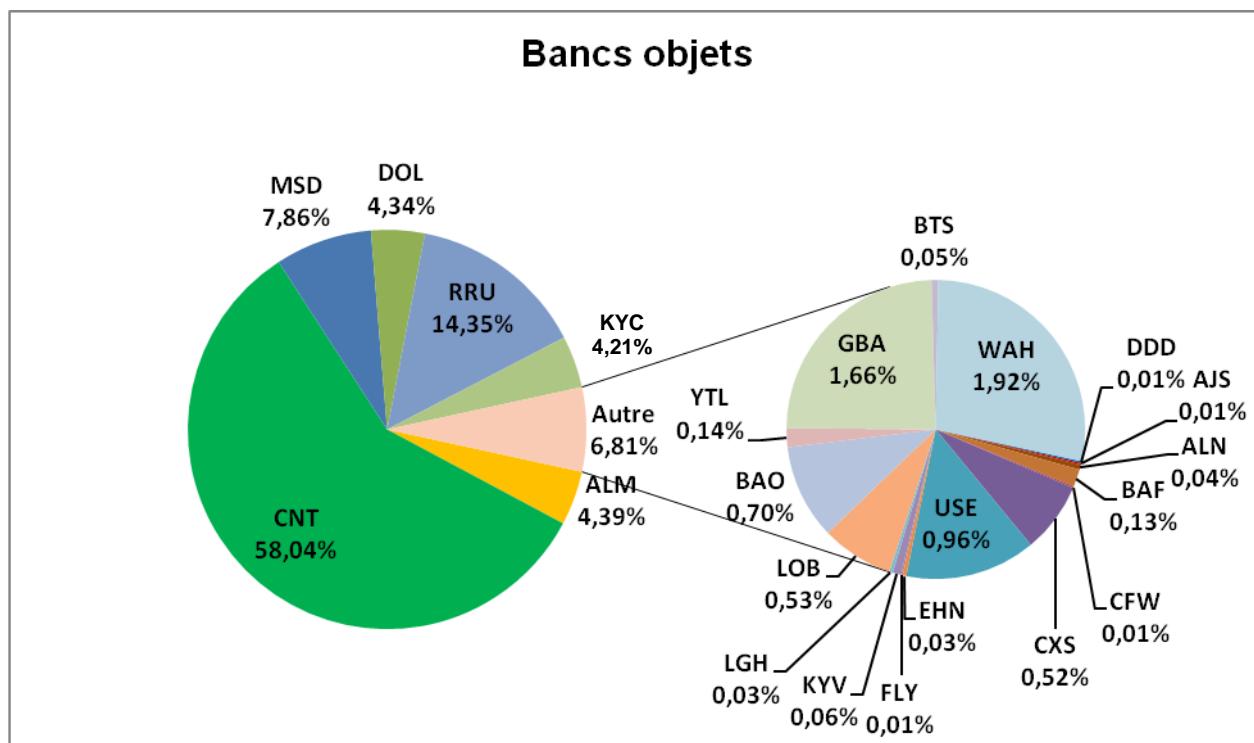
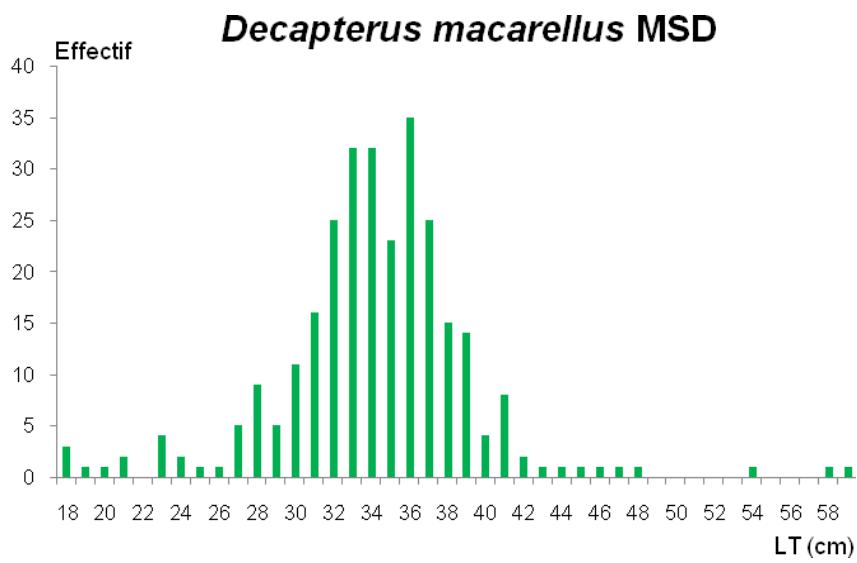
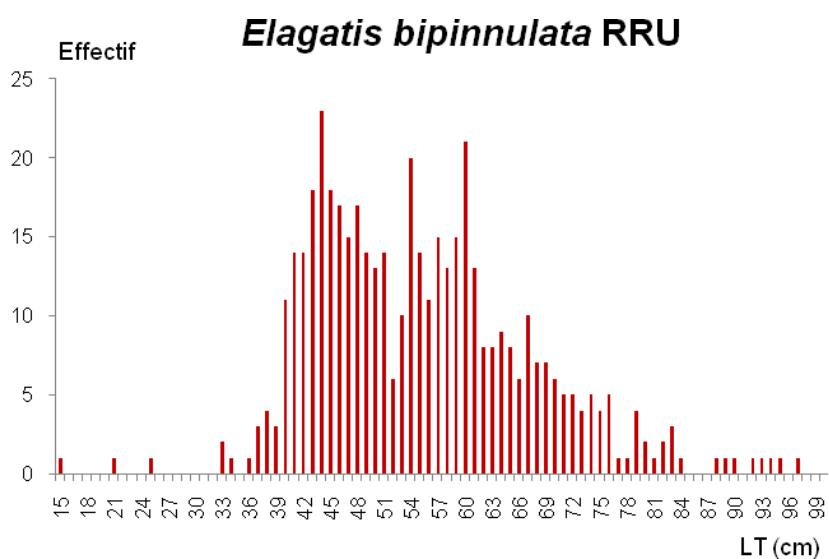
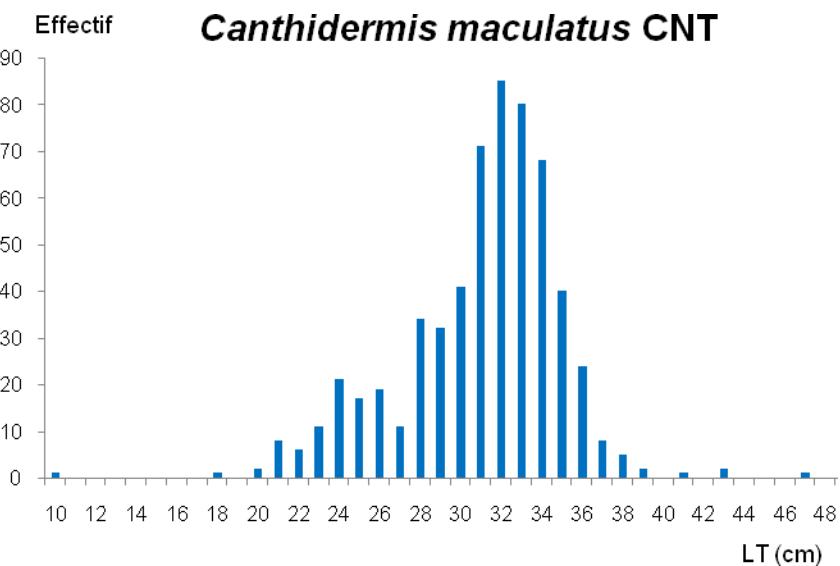


Figure 8 : Composition des captures accessoires (en effectifs) dans la catégorie « autres poissons » sur bancs objets.

## 5.2. Résultats par groupe d'espèces

La figure 9 représente la distribution de tailles des 4 principales espèces :

- le Baliste rude *Canthidermis maculatus* avec 592 individus mesurés : les tailles varient entre 10 et 49 cm, avec un pic de fréquence à 32 cm. La longueur moyenne est de 31 cm.
- la Commère saumon *Elagatis bipinnulata* avec 464 individus mesurés : les tailles varient entre 15 et 101 cm, avec un pic de fréquence à 44 cm. La longueur moyenne est de 55,2 cm.
- la Comète maquereau *Decapterus macarellus* avec 285 individus mesurés : les tailles varient entre 18 et 59 cm, avec un pic de fréquence à 36 cm. La longueur moyenne est de 34,2 cm.
- le Bourse loulou *Aluterus monoceros* avec 77 individus mesurés : les tailles varient entre 5 et 47 cm, avec un pic de fréquence à 40 cm. La longueur moyenne est de 35,6 cm.



### ***Aluterus monoceros ALM***

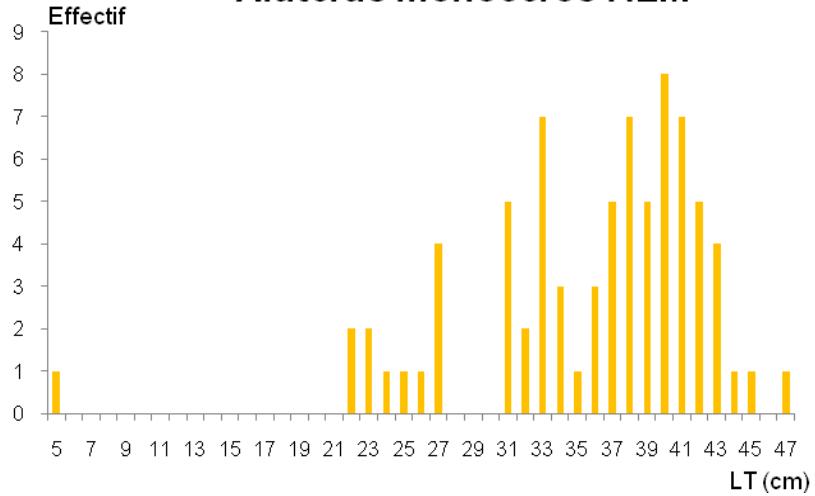


Figure 9 : Distribution en taille chez *Canthidermis maculatus* (CNT), *Elagatis bipinnulata* (RRU), *Decapterus macarellus* (MSD) et *Aluterus monoceros* (ALM).

## ANNEXE 1

### CARACTERISTIQUES ET APPARAUX DE PECHE

#### **Caractéristiques du navire**

Date de construction : **2009 - 2010**

Longueur Hors Tout : **89,40 mètres**

Longueur entre perpendiculaires : **85 mètres**

Largeur : **14,50 mètres**

Tirant d'eau : **7 mètres**

Nombre de cuves à poissons : **6**

Capacité des cuves à poissons : **1470 m<sup>3</sup> soit 700 tonnes SKJ ou 600 tonnes YFT**

Capacité des cuves à combustible : **675 m<sup>3</sup>**

Puissance du moteur principal : **3800 kW**

Vitesse en pointe : **17.5 nœuds**

Vitesse de prospection : **12 nœuds**

#### **Équipements disponible à la passerelle**

Appareil	Nombre	Caractéristiques	Utilisation (O/N)
Gyro-compas	1		O
Loch	1		O
Radar de navigation	2	Portée : 48 milles	O
Radar « Oiseaux »	2	Portée : 48 milles	O
Sondeur vertical	1	Portée : 1000 mètres	O
Sondeur latéral	4	Portée : 600 mètres	O
Sonde de profondeur de senne	1	Marque : Scanmar	O
Sonar	2	Portée : 5000 mètres	O
Radios VHF	4		O
Radios BLU	2		O
INMARSAT	2		O
GPS	4		O
Thermomètre enregistreur	1		O
VMS	1		O
AIS (Automatic Identification System)	1		O
Courantomètre	1		O
Compas satellitaire			O

#### **Équipement de repérage et de suivi des bouées**

Appareil	Nombre	Caractéristiques	Utilisation (O/N)
Système de déclenchement-repérage des bouées HF avec GPS	2	Repérage de bouées satellitaire	O
Système de repérage Marine Instrument Thalos	2		O

#### **Équipement informatique**

Appareil	Nombre	Caractéristiques	Utilisation (O/N)
Logiciel cartographique	1		O

Logiciel météorologique	1		O
Ordinateurs	2	Communication et navigation	O

### Autres équipements

Appareil	Nombre	Caractéristiques	Utilisation (O/N)
Skiff	1	750 kW	
Senne	1	1766,50L – 280,9h	
Speed-boat	1		
Jumelles (grosses fixes)	6		
Jumelles	8		
Bouées à bord (début marée)	261	Marque : Marine Instrument - Thalos	
Salabardes	1	Capacité en m <sup>3</sup>	

### CARACTÉRISTIQUES DES ENGINS DE PÊCHE UTILISÉS À BORD

La senne	Longueur (mètre)	Chute et chute utile (mètre)			Maillage (mm)	
	1766,50	280,90			50	
La salabarde	Diamètre (mètres)	Chute (mètres)	Maillage (mm)	Tonnage de la salabarde		
	4,30	280,90	50	pleine	moyenne	petite
Le filet de rejet*	Longueur (mètre)	Largeur (mètre)			Maillage (mm)	
	NA	NA			NA	

\* sur les senneurs non équipés d'un dispositif de remonté automatique

DCP					
détenues à bord (à l'embarquement)		fabriqué à bord		mises à l'eau	
DCP écologique	DCP non écologique	DCP écologique	DCP non écologique	DCP écologique	DCP non écologique
0	62	0	0	0	12
Pourcentage de calées effectuées sous DCP		récupérées		détenues à bord (au débarquement)	
DCP écologique	DCP non écologique	DCP écologique	DCP non écologique	DCP écologique	DCP non écologique
21,9 %	78,1 %	0	3	0	53

Commentaire

Nombre de balises pour DCP					
détenues à bord (à l'embarquement)			mises à l'eau		
Balise sans échosondeur	Balise avec échosondeur	Autre	Balise sans échosondeur	Balise avec échosondeur	Autre
0	261	0	0	76	0
récupérées			détenues à bord (au débarquement)		
Balise sans échosondeur	Balise avec échosondeur	Autre	Balise sans échosondeur	Balise avec échosondeur	Autre
0	3	0	0	188	0

Commentaire:

### ***Remarques complémentaires***

## ANNEXE 2

40	A quai à la Réunion ou à Maurice	40	En pêche en eaux internationnelles
41	A quai à Madagascar	50	En pêche à Mayotte
42	A quai aux Seychelles	60	En pêche dans les Eparses
51	Transit ou cape à Mayotte	70	En pêche ZEE Madagascar
61	En transit	71	En pêche ZEE Comores
		80	En pêche ZEE Maurice
		81	En pêche ZEE Seychelles
		82	En pêche ZEE Tanzanie

CODE				DATE	ZEE	Activités principales et observations marquantes						PHOTOS / VIDÉO
						Activité		observations marquantes	calée +	Calée -	autre remarque	
42	42	61	61	12-mars	SYC	au port	transit					
81	81	40	40	13-mars	SYC/XIN	recherche	pêche	banc objet	+			
80	80	80	80	14-mars	MUS	recherche	pêche	banc objet	+			
80	80	80	80	15-mars	MUS	recherche	pêche	banc libre		-		3 coups nuls ; 1 Makaire noir 360cm
81	70	70	70	16-mars	SYC/MDG	recherche						
70	70	70	70	17-mars	MDG	recherche	pêche	banc objet	+			1 Makaire noir 330cm
70	70	70	70	18-mars	MDG	recherche	pêche	banc objet	+	-		
70	70	70	70	19-mars	MDG	recherche	pêche	banc objet	+	-		chavirage de la poche
70	70	70	70	20-mars	MDG	recherche	pêche	banc objet	+			
70	70	70	70	21-mars	MDG	recherche						
71	81	81	81	22-mars	COM/SYC	recherche	pêche	banc objet		-		chavirage de la poche
81	81	71	71	23-mars	SYC/COM	recherche						
71	71	71	71	24-mars	COM	recherche	pêche	banc objet	+			
50	50	70	60	25-mars	FRA-YT/FRA-GL	recherche						
60	60	60	70	26-mars	FRA-GL/MDG	recherche	pêche	banc objet	+			1 Tortue verte 45cm P1
70	70	70	70	27-mars	MDG	recherche	pêche	banc objet	+			
70	70	70	70	28-mars	MDG	recherche	pêche	banc objet	+			
70	70	70	70	29-mars	MDG	recherche	pêche	banc objet	+			1 Raie pastenague 43cm ; 33 P2



### ANNEXE 3

La campagne de pêche c'est globalement très bien passée, notamment grâce à un très bon accueil de la part du capitaine et de l'équipage qui ont su se montrer disponible et coopératif pour la bonne réalisation de la mission Obspec. Très bon assistance de l'équipage en usine : espace réservé pour l'Obspec avec possibilité de stocker le matériel, aide pour le dénombrement et la mesure des rejets, efforts pour la remise à l'eau vivants des espèces accessoires et accidentelles.

La réglementation est connue de tous et est globalement bien respectée. A noter les efforts faits par l'équipage, notamment pour respecter les mesures de bonnes pratiques pour la manipulation des espèces sensibles.

Néanmoins, quelques réserves concernant :

- le tri des déchets ; bien que les contenants de tri sélectifs soient bien présents dans la cuisine, dans le mess des officiers et dans le mess des matelots, et qu'une broyeuse soit installée dans le local bosco permettant de broyer les déchets non putrescibles et de les conserver à bord, le tri des déchets n'est pas fait par l'équipage. En effet, les déchets organiques et non organiques sont parfois mélangés dans les deux contenants. De plus, de nombreux rejets directs à la mer de bouteilles plastiques, mégots et autres matériaux non dégradables ont été observés quotidiennement.
- la remise à l'eau des espèces accessoires et accidentelles n'est pas toujours une priorité pour l'équipage ; le démaillage des espèces sensibles n'est pas toujours fait et les requins sont laissés dans le faux-pont jusqu'à la fin du salabardage.

Il est néanmoins difficile d'émettre un jugement global, les comportements étant très différents d'une personne à l'autre.

Le matériel fourni par les TAAF est complet et en bon état ; manque seulement une paire de bottes étanche ainsi qu'une ou deux plaquettes supplémentaires (nécessaires lorsque plusieurs calées dans la même journée).

Concernant la saisie et le traitement des données via Observe, le seul point m'ayant posé problème concerne les opérations sur DCP ; quelques incohérences entre informations demandées et informations données par les tableaux de synthèse... pas toujours très clair.

Le protocole sur les mammifères marins pose également problème, notamment lors des changements de cap : il est très problématique de devoir retourner en passerelle pour reprendre les données de position, surtout lorsqu'on sait qu'il peut y avoir 10 changements de cap en une demi-heure !

L'ensemble reste très satisfaisant et ce fut une expérience très enrichissante.

# Partie 2



Indian Ocean Tuna Commission  
Commission des Thons de l'Océan Indien



# Sommaire

<b>Caractéristiques des apparaux de pêche</b>	<b>Page 27</b>
<b>Activités en ZEE des Seychelles</b>	<b>Page 28</b>
<b>Activités en ZEE de Maurice</b>	<b>Page 33</b>
<b>Activités en ZEE de Madagascar</b>	<b>Page 37</b>
<b>Activités en ZEE des Comores</b>	<b>Page 42</b>
<b>Activités en Eaux Internationales</b>	<b>Page 46</b>

## CARACTERISTIQUES DES APPAREAUX DE PECHE

Appareil	Nombre	Caractéristiques	Utilisation (O/N)
Gyro-compas	1		O
Loch	1		O
Radar de navigation	2	Portée : 48 milles	O
Radar « Oiseaux »	2	Portée : 48 milles	O
Sondeur vertical	1	Portée : 1000 mètres	O
Sondeur latéral	4	Portée : 600 mètres	O
Sonde de profondeur de senne	1	Marque : Scanmar	O
Sonar	2	Portée : 5000 mètres	O
Radios VHF	4		O
Radios BLU	2		O
INMARSAT	2		O
GPS	4		O
Thermomètre enregistreur	1		O
VMS	1		O
AIS (Automatic Identification System)	1		O
Courantomètre	1		O
Compas satellitaire			O
Système de déclenchement-repérage des bouées HF avec GPS	2	Repérage de bouées satellitaire	O
Système de repérage Marine Instrument Thalos	2		O
Logiciel cartographique	1		O
Logiciel météorologique	1		O
Ordinateurs	2	Communication et navigation	O
Skiff	1	750 kW	
Senne	1	Dimension/Poids	
Speed-boat	1		
Jumelles (grosses fixes)	6		
Jumelles	8		
Bouées à bord (début marée)	261	Marque : Marine Instrument - Thalos	
Salabardes	1	Capacité en m3	

## ACTIVITES EN ZEE DES SEYCHELLES

ZEE		Entrées		Sorties	
		Jour	heure	Jour	heure
<b>SEYCHELLES</b>		12/03/2016	08h56	13/03/2016	11h35
		15/03/2016	16h05	16/03/2016	05h45
<b>Navire</b>	<b>MANAPANY</b>	22/03/2016	07h35	23/03/2016	10h10
<b>Observateur</b>	<b>ZAWADZKI</b>	02/04/2016	14h25	02/04/2016	23h30
		04/04/2016	01h50	08/04/2016	07h25
		09/04/2016	10h25	10/04/2016	14h25
		11/04/2016	13h45	11/04/2016	23h50
		14/04/2016	09h40	15/04/2016	03h25

Nombre de calées	Calées +	Calées -	Production (t) YFT	Production (t) BET	Production (t) SKJ
Bancs libres	0	0	0	0	0
Bancs objets	5	0	27	14	110
<b>TOTAL</b>	5	0	27	14	110
<b>TOTAL Production</b>		<b>151</b>			

Rejets de thonidés (t)	Bancs libres	Bancs objets	TOTAL	TOTAL DES REJETS DE THONIDES
YFT	0	0.174	0.174	1.585
BET	0	0.239	0.239	
SKJ	0	0.562	0.562	
Auxis tazard	0	0.594	0.594	
Thonine orientale	0	0.016	0.016	

Rejets sp. sensibles (nb)	Bancs libres	Bancs objets	Total rejetés vivants	Total rejetés morts
	Rejets vivants / rejets morts		10	50
FAL	0 / 0	10 / 50	10	50

Rejets d'autres espèces :	Voir listing ci-joint
---------------------------	-----------------------

Opération sur les D.C.P. et les balises (nb)	
Pêche sur DCP ou objet balisé	5
Visite	5
Changement de balise	11
Balisage d'un objet	7
Récupération de balises avec le DCP	1
Récupération de balise et abandon de DCP	0

REMARQUES

CALEE	Date	POSITION JOUR		NUIT	DISTANCE parcourue dans la journée	ZEE de la pêche (à défaut celle où vous êtes resté le plus longtemps en journée)	Code calée	Coup nul selon définition de l'IRD	Chavirage de poche	Origine de l'épave	Balise?	PRODUCTION des thonidés conservés (hors wahoo) - poids en tonnes							
		DEBUT	FIN									Albacore	Listao	Patudo	Geron	Auxide hazard	Thorine orientale KAW	TOTAL thonidés conservés	
												YFT	SKJ	BET	ALB	FRI	Euthynnus affinis		
	12/03/2016	04°37'55"27	04°36'56"46		87	SYC													
1	13/03/2016	06°16'58"46	08°06'59"33	Route	145	SYC	Banc objet	Non	Non	Anthropique	Oui	12	17	5	0	0	0	34	
	23/03/2016	09°54'44"42	10°59'45"04	Route	157	SYC													
29	05/04/2016	04°03'50"18	04°43'50"02	Route	124	SYC	Banc objet	Non	Non	Anthropique	Oui	1	44	1	0	0	0	46	
30	06/04/2016	04°42'50"15	04°58'51"08	Dérive	129	SYC	Banc objet	Non	Non	Anthropique	Oui	2	20	2	0	0	0	24	
	07/04/2016	07°16'52"01	08°43'53"56	Dérive	161	SYC													
31	08/04/2016	08°46'53"54	09°24'55"44	Route	132	SYC	Banc objet	Non	Non	Anthropique	Oui	9	15	4	0	0	0	28	
32	10/04/2016	07°13'58"01	05°47'59"28	Dérive	133	SYC	Banc objet	Non	Non	Anthropique	Oui	3	14	2	0	0	0	19	
	14/04/2016	0°47'N	52°57'	02°03'54"51	Route	161	SYC												
	15/04/2016	04°20'55"26	04°36'55"27	Route	25	SYC													
<b>TOTAL</b>												27	110	14	0	0	0	151	

REJET Thonidés (hors wahoo) - poids en tonnes							CAPTURES ACCESSOIRES VALORISABLES (sur le marché local) ET REJETES - poids en tonnes										
Albacore	Listao	Patudo	Germon	Auxide hazard	Thonine orientale	TOTAL thonidés rejetés	Vieille de bois	Dorade coryphène	Commère saumon	Thazard bârdé	Carangue vorace	Barracuda	Marlin noir	Marlin Bleu	Marlin rayé	TOTAL valorisables rejetées	
	YFT	SKJ	BET	ALB	FRI		LOB	DOL	RRU	WAH	CXS	GBA	BLM	BUM	MLS		
Thunnus albacares	Katsuwonus pelamis	Thunnus obesus	Thunnus alalunga	Auxis hazard	Euthynnus affinis		Lobotes surinamensis	Coryphaena hippurus	Elagatis bipinnulata	Acanthocybium solandri	Caranx sexfasciatus	Sphyraena barracuda	Makaira indica	Makaira nigricans	Tetrapterus audax		
0,090	0,327	0,135	0,000	0,004	0,000	0,556	0	0	0,0217	0,0185	0	0	0	0	0	0,0402	
0,021	0,059	0,027	0,000	0,001	0,001	0,109	0	0	0,043	0	0	0,018	0	0	0	0,061	
0,042	0,054	0,054	0,000	0,005	0,000	0,155	0	0	0,0276	0	0	0,0122	0	0	0	0,0398	
0,014	0,108	0,018	0,000	0,572	0,000	0,712	0	0,0016	0,0637	0	0	0	0	0	0	0,0653	
0,007	0,014	0,005	0,000	0,012	0,015	0,053	0,006	0,0006	0,034	0	0	0	0	0	0	0,0406	
0,174	0,562	0,239	0	0,594	0,016	1,585	0,006	0,0022	0,19	0,0185	0	0,0302	0	0	0	0,2469	

CAPTURES ACCESSOIRES NON VALORISABLES (sur le marché local) ET REJETES - poids en tonnes																			TOTAL captures accessoires non valorisables + conservées
Baliste océanique	Bourse Loulou	Bourse écoute	Comète maquereaux	Carangue coton	Platax	Sériole limon	Caligagère 1	Caligagère 2	Orphie	Exocet	Rémora	Diodonidé	Caranguidé inconnu	Coryphène dauphin	Poisson pilote	Poisson lune à queue	MWR	TOTAL non valorisable s rejetées	
CNT	ALM	ALN	MSD	USE	BAO	YTL	KYC	KYV	BAF	FLY	EHN	DIO	CGX	CFW	NAU				
Canthidermis maculatus	Aluterus monoceros	Aluterus scriptus	Decapterus macarellus	Urapsis secunda	Platax teira	Seriola rivoliana	Kyphosus cinerascens	Kyphosus valginiensis	Ablennes hians	Exocetidae	Echeneis naucrates	Diodontidae	Carangidae	Cypriophena equiselis	Naufragatus ductor	Masturus lanceolatus			
0,05	0	0	0,008	0	0	0	0,01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,068	0,1082	
0,125	0	0	0,0075	0	0	0	0,005	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1375	0,2447	
0,063	0	0	0,0214	0,0005	0	0	0,0005	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0854	0,2298	
0,055	0,000	0,000	0,044	0,001	0,000	0,000	0,002	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,1013	0,2381	
0,427	0	0	0,0268	0,0005	0,0005	0	0,01	0	0,0025	0	0	0	0	0	0	0	0,4673	0,5939	
0,72	0	0	0,1075	0,0015	0,0005	0	0,0275	0	0,0025	0	0	0	0	0	0	0	0,8595	1,4147	

CAPTURES ACCIDENTELLES - nombre d'individus																		AUTRES CAPTURES	
Requin soyeux ( <i>Carcharhinus falciformis</i> )		Requin océanique ( <i>Carcharhinus longimanus</i> )		Raie pastenague violette ( <i>Dasyatis violacea</i> )		Raie diable ( <i>Mobula japonica</i> )		Raie manta ( <i>Manta birostris</i> )		Tortue verte ( <i>Chelonia mydas</i> )		Tortue luth ( <i>Dermochelys coriacea</i> )		Tortues imbriquées ( <i>Eretmochelys imbricata</i> )		Orphie BTS	Sergent major DDD <i>Tylosurus abudofolif</i> <i>crocodilus</i>		
VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT		
2	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0005	0
10	50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0005	0

ZEE		Entrées		Sorties	
		Jour	heure	Jour	heure
SEYCHELLES		12/03/2016	08h56	13/03/2016	11h35
		15/03/2016	16h05	16/03/2016	05h45
Navire	MANAPANY	22/03/2016	07h35	23/03/2016	10h10
Observateur	ZAWADZKI	02/04/2016	14h25	02/04/2016	23h30
		04/04/2016	01h50	08/04/2016	07h25
		09/04/2016	10h25	10/04/2016	14h25
		11/04/2016	13h45	11/04/2016	23h50
		14/04/2016	09h40	15/04/2016	03h25

### Respect des résolutions et recommandations CTOI

N.O	0	1	2	3	4	5
Non observé	Non appliqué	Peu appliqué	A améliorer	Généralement respecté	Parfaitement respecté	

	NOTE	Remarques
Fonctionnement VMS	5	VMS non placée sous scellée.
Présence à bord des licences de pêche	5	
Journal de pêche spécifique de la CTOI	5	
DCP marqués	5	
Tenue d'un registre des DCP utilisés	5	
Conception des DCP évitant le risque d'emmèlement des espèces non ciblées et des tortues de mer	3	DCP conçus avec filet de mailles de 5 cm et traînes tressées.
Déclaration spécifique de toute prise accidentelle d'espèce protégée (CITES)	5	
Présence d'un plan de gestion des déchets détaillant les différentes procédures (collecte, stockage, élimination des ordures,...)	5	
Tenue d'un cahier de suivi des rejets	5	
Mesures adéquates prises par le capitaine pour prévenir toute pollution	0	Pas de tri, nombreux déchets, câbles et autres matériaux de pêches jetés par-dessus bord.
Présence de contenants permettant le tri entre déchets maintenus à bord et déchets rejetés en mer	5	Contenants de tri présents à bord mais pas utilisés par la totalité de l'équipage.

Interdiction de pêcher sur les bouées océanographiques	5	
Résolution 12/04 sur la conservation des tortues marines	5	
Résolution 05/05 concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI.	5	
Résolution 12/09 sur la conservation des requins renards (famille des Alopiidae) capturés par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI	N.O	
Résolution 12/03 concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI	5	
Interdiction des rejets de listaos, des albacores ,des patudos et recommandation pour les espèces non cibles capturés par les senneurs	5	Rejet des thons majeurs uniquement si état impropre à la consommation ; pas de chavirage de la poche si présence de thons majeurs.

**Autres remarques :**

## ACTIVITES EN ZEE DE MAURICE

ZEE		Entrées		Sorties	
		Jour	heure	Jour	heure
MAURICE		13/03/2016	16h50	15/03/2016	16h05
		08/04/2016	07h25	09/04/2016	10h25
Navire	MANAPANY				
Observateur	ZAWADZKI				

Nombre de calées	Calées +	Calées -	Production (t) YFT	Production (t) BET	Production (t) SKJ
Bancs libres	0	3	0	0	0
Bancs objets	2	0	8	2	5
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL Production</b>			<b>15</b>		

Rejets de thonidés (t)	Bancs libres	Bancs objets	TOTAL	TOTAL DES REJETS DE THONIDES
YFT	0	0.021	0.021	0.116
BET	0	0.03	0.03	
SKJ	0	0.063	0.063	
Auxis tazard	0	0.002	0.002	
Thonine orientale	0	0	0	

Rejets sp. sensibles (nb)	Bancs libres	Bancs objets	Total rejetés vivants	Total rejetés morts
	Rejets vivants / rejets morts		0	14
FAL	0 / 0	0 / 13	0	13
BLM	0 / 1	0 / 0	0	1

Rejets d'autres espèces :	Voir listing ci-joint
---------------------------	-----------------------

Opération sur les D.C.P. et les balises (nb)	
Pêche sur DCP ou objet balisé	2
Visite	0
Changement de balise	3
Balisage d'un objet	0
Récupération de balises avec le DCP	0
Récupération de balise et abandon de DCP	0

REMARQUES

CALEE	Date	POSITION JOUR		NUIT	DISTANCE parcourue dans la journée	ZEE de la pêche (à défaut celle où vous êtes resté le plus longtemps en journée)	Code calée	Coup nul selon définition de l'IRD	Chavirage de poche	Origine de l'épave	Balise?	PRODUCTION des thonidés conservés (hors wahoo) - poids en tonnes							
		DEBUT	FIN									Albacore	Listao	Patudo	Geron	Auside hazard	Thonine orientale KAW	TOTAL thonidés conservés	
												YFT	SKJ	BET	ALB	FRI	Euthynnus affinis		
2	14/03/2016	08:39:59	2109:17:57:50	Dérive	112	MUS	Banc objet	Non	Non	Anthropique	Oui	5	2	1	0	0	0	8	
3	14/03/2016	08:39:59	2109:17:57:50	Dérive	112	MUS	Banc objet	Non	Non	Anthropique	Oui	3	3	1	0	0	0	7	
4	15/03/2016	10:11:55:11	10:34:54:05	Route	93	MUS	Banc libre	Oui	Non			0	0	0	0	0	0	0	
5	15/03/2016	10:11:55:11	10:34:54:05	Route	93	MUS	Banc libre	Oui	Non			0	0	0	0	0	0	0	
6	15/03/2016	10:11:55:11	10:34:54:05	Route	93	MUS	Banc libre	Oui	Non			0	0	0	0	0	0	0	
		09:28:58	1507:34:57:58	Route	167	MUS													
<b>TOTAL</b>												8	5	2	0	0	0	15	

REJET Thonidés (hors wahoo) - poids en tonnes							CAPTURES ACCESSOIRES VALORISABLES (sur le marché local) ET REJETES - poids en tonnes									
Albacore	Listao	Patudo	Germen	Auxide thazard	Thonine orientale	TOTAL thonidés rejetés	Vieille de bois	Dorade corphène	Commère saumon	Thazard bâtarde	Carangue vorace	Barracuda	Marlin noir	Marlin bleu	Marlin rayé	TOTAL valorisable rejetées
YFT	SKJ	BET	ALB	FRI	KAW		LOB	DOL	RRU	WAH	CXS	GBA	BLM	BUM	MLS	
Thunnus albacares	Katsuwon us pelamis	Thunnus obesus	Thunnus alalunga	Auxis thazard	Euthunnus affinis		Lobotes surinamensis	Coryphaenoides hippurus	Elegatis bipinnulata	Acanthocybium solbadhi	Caranx sexfasciatus	Sphyraena barracuda	Makaira indica	Makaira nigricans	Tetrapterus audax	
0,011	0,030	0,015	0,000	0,000	0,000	0,056	0,0024	0,0348	0,111	0,081	0,001	0,0236	0	0	0	0,2538
0,010	0,033	0,015	0,000	0,002	0,000	0,060	0	0,0307	0,0767	0	0	0,0245	0	0	0	0,1319
0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0	0	0	0	0	0	0,24	0	0	0,24
0,021	0,063	0,03	0	0,0024	0	0,1164	0,0024	0,0655	0,1877	0,081	0,001	0,0481	0,24	0	0	0,6257

CAPTURES ACCESSOIRES NON VALORISABLES (sur le marché local) ET REJETES - poids en tonnes																				TOTAL captures accessoires valorisables + conservées
Baliste océanique	Bourse Loulou	Bourse écriture	Comète maquereau	Carangue coton	Platax	Séroïle limon	Caligagère 1	Caligagère 2	Orphie	Etoicot	Rémora	Diodonidé	Caranguidé inconnu	Coriphène dauphin	Poisson pilote	Poisson lune à queue	Poisson lune à queue MRV			
CNT	ALM	ALN	MSD	BAO	YTL	KYC	KYV	BAF	FLY	EHN	DIO	CGX	CFW	NAU	MNR	MRV			TOTAL non valorisable s rejetées	
Canthidermis maculatus	Aleurus monopterus	Aleurus scriptus	Decapterus macrolepidotus	Upeneus secundus	Platax teira	Seriola rivoliana	Kyphosus concolor	Kyphosus vaigiensis	Ablennes niens	Eucinostomidae	Echeneis naucrates	Dicroididae	Carangidae	Coriphene aequiseptemfasciata	Naufragates doctator	Muraenidae lanceolata				
0,03	0	0	0,0174	0	0	0	0,025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0724	0,3262	
0,065	0	0	0,0244	0	0	0	0,01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0994	0,2313	
0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,24	
0,095	0	0	0,0418	0	0	0	0,035	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1718	0,7975	

ZEE		Entrées		Sorties	
		Jour	heure	Jour	heure
	MAURICE	13/03/2016	16h50	15/03/2016	16h05
		08/04/2016	07h25	09/04/2016	10h25
Navire	MANAPANY				
Observateur	ZAWADZKI				

Respect des résolutions et recommandations CTOI						
N.O	0	1	2	3	4	5
Non observé	Non appliqué	Peu appliqué		A améliorer	Généralement respecté	Parfaitement respecté

	NOTE	Remarques
Fonctionnement VMS	5	VMS non placée sous scellée.
Présence à bord des licences de pêche	5	
Journal de pêche spécifique de la CTOI	5	
DCP marqués	5	
Tenue d'un registre des DCP utilisés	5	
Conception des DCP évitant le risque d'emmèlement des espèces non ciblées et des tortues de mer	3	DCP conçus avec filet de mailles de 5 cm et traînes tressées.
Déclaration spécifique de toute prise accidentelle d'espèce protégée (CITES)	5	
Présence d'un plan de gestion des déchets détaillant les différentes procédures (collecte, stockage, élimination des ordures,...)	5	
Tenue d'un cahier de suivi des rejets	5	
Mesures adéquates prises par le capitaine pour prévenir toute pollution	0	Pas de tri, nombreux déchets, câbles et autres matériaux de pêches jetés par-dessus bord.
Présence de contenants permettant le tri entre déchets maintenus à bord et déchets rejetés en mer	5	Contenants de tri présents à bord mais pas utilisés par la totalité de l'équipage.
Interdiction de pêcher sur les bouées océanographiques	5	
Résolution 12/04 sur la conservation des tortues marines	5	

Résolution 05/05 concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI.	5	
Résolution 12/09 sur la conservation des requins renards (famille des Alopiidae) capturés par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI	N.O	
Résolution 12/03 concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI	5	
Interdiction des rejets de listaos, des albacores ,des patudos et recommandation pour les espèces non cibles capturés par les senneurs	5	Rejet des thons majeurs uniquement si état impropre à la consommation ; pas de chavirage de la poche si présence de thons majeurs.

**Autres remarques :**

# ACTIVITES EN ZEE DE MADAGASCAR

ZEE		Entrées		Sorties	
		Jour	heure	Jour	heure
MADAGASCAR		16/03/2016	05h45	20/03/2016	17h25
		25/03/2016	12h40	25/03/2016	14h35
Navire	MANAPANY	26/03/2016	15h15	29/03/2016	23h45
Observateur	ZAWADZKI	30/03/2016	03h35	01/04/2016	11h35

Nombre de calées	Calées +	Calées -	Production (t) YFT	Production (t) BET	Production (t) SKJ
Bancs libres	0	0	0	0	0
Bancs objets	14	1	104	25	180
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>104</b>	<b>25</b>	<b>180</b>
<b>TOTAL Production</b>		<b>309</b>			

Rejets de thonidés (t)	Bancs libres	Bancs objets	TOTAL	TOTAL DES REJETS DE THONIDES
YFT	0	0.469	0.469	<b>1.967</b>
BET	0	0.308	0.308	
SKJ	0	0.993	0.993	
Auxis tazard	0	0.184	0.184	
Thonine orientale	0	0.013	0.013	

Rejets sp. sensibles (nb)	Bancs libres	Bancs objets	Total rejetés vivants	Total rejetés morts
	Rejets vivants / rejets morts		13	146
FAL	0 / 0	13 / 141	13	141
BLM	0 / 0	0 / 2	0	2
BUM	0 / 0	0 / 1	0	1
PLS	0 / 0	0 / 2	0	2

Rejets d'autres espèces :	Voir listing ci-joint
---------------------------	-----------------------

Opération sur les D.C.P. et les balises (nb)	
Pêche sur DCP ou objet balisé	15
Visite	2
Changement de balise	13
Balisage d'un objet	4
Récupération de balises avec le DCP	3
Récupération de balise et abandon de DCP	0

REMARQUES

CALEE	Date	POSITION JOUR		NUIT	DISTANCE parcourue dans la journée	ZEE de la pêche (& définit celle où vous êtes resté le plus longtemps en journée)	Code calée	Coup nul selon définition de l'IRD	Chavirage de poche	Origine de l'épave	Balise?	PRODUCTION des thonidés conservés (hors wahoo) - poids en tonnes							
		DEBUT	FIN									Albacore	Listao	Patudo	Germon	Auxide thazard	Thonine orientale	KAW	
							YFT	SKJ	BET	ALB	FRI	Auxis thazard	Euthunnus affinis	Euthunnus salfinii				TOTAL thonidés conservés	
	16/03/2016	11:07:51:23	11:47:48:05	Route	139	MDG													
7	17/03/2016	13:25:46:48	14:19:46:44	Route	134	MDG	Banc objet	Non	Non	Anthropique	Oui	1	11	0	0	0	0	0	12
8	18/03/2016	14:23:46:42	14:42:45:43	Dérive	108	MDG	Banc objet	Non	Non	Anthropique	Oui	1	3	0	0	0	0	0	4
9	18/03/2016	14:23:46:42	14:42:45:43	Dérive	108	MDG	Banc objet	Non	Non	Anthropique	Oui	0	7	0	0	0	0	0	7
10	19/03/2016	14:48:45:47	15:04:45:03	Dérive	121	MDG	Banc objet	Non	Non	Anthropique	Oui	23	4	1	0	0	0	0	28
11	19/03/2016	14:48:45:47	15:04:45:03	Dérive	121	MDG	Banc objet	Oui	Oui	Anthropique	Oui	0	0	0	0	0	0	0	0
12	20/03/2016	15:06:45:02	14:38:44:53	Dérive	98	MDG	Banc objet	Non	Non	Anthropique	Oui	4	14	2	0	0	0	0	20
13	20/03/2016	15:06:45:02	14:38:44:53	Dérive	98	MDG	Banc objet	Non	Non	Anthropique	Oui	7	3	2	0	0	0	0	12
	21/03/2016	13:55:43:02	11:11:42:33	Route	181	MDG													
17	27/03/2016	14:34:46:43	13:56:46:46	Route	124	MDG	Banc objet	Non	Non	Naturelle	Oui	1	13	1	0	0	0	0	15
18	28/03/2016	13:59:46:41	13:59:46:57	Dérive	126	MDG	Banc objet	Non	Non	Anthropique	Oui	2	24	1	0	0	0	0	27
19	29/03/2016	13:59:46:59	13:35:46:35	Dérive	97	MDG	Banc objet	Non	Non	Anthropique	Oui	5	3	1	0	0	0	0	9
20	29/03/2016	13:59:46:59	13:35:46:35	Dérive	97	MDG	Banc objet	Non	Non	Anthropique	Oui	12	21	4	0	0	0	0	37
21	30/03/2016	13:33:45:21	14:04:46:46	Dérive	94	MDG	Banc objet	Non	Non	Anthropique	Oui	24	22	4	0	0	0	0	50
22	30/03/2016	13:33:45:21	14:04:46:46	Dérive	94	MDG	Banc objet	Non	Non	Anthropique	Oui	5	26	1	0	0	0	0	32
23	31/03/2016	14:06:48:46	13:13:47:17	Dérive	143	MDG	Banc objet	Non	Non	Anthropique	Oui	8	8	4	0	0	0	0	20
24	01/04/2016	13:22:47:14	14:28:46:07	Dérive	102	MDG	Banc objet	Non	Non	Anthropique	Oui	11	21	4	0	0	0	0	36
TOTAL												104	180	25	0	0	0	309	

REJET Thonidés (hors wahoo) - poids en tonnes							CAPTURES ACCESSOIRES VALORISABLES (sur le marché local) ET REJETES - poids en tonnes									
Albacore	Listao	Patudo	Germon	Auxide thazard	Thonine orientale	TOTAL thonidés rejetés	Vieille de bois	Dorade coriphène	Commère saumon	Thazard bâtarde	Carangue vorace	Barracuda	Marlin noir	Marlin bleu	Marlin rayé	TOTAL valorisables rejetées
YFT	SKJ	BET	ALB	FRI	KAW		LOB	DOL	RRI	WAH	CXS	GBA	BLM	BUM	MLS	
Thunnus albacares	Katsuwon us pelamis	Katsuwon us	Thunnus obesus	Thunnus alalunga	Auxis thazard	Euthunnus affinis	Lobotes surinamensis	Coryphaenoides hippurus	Elegatis bipinnulata	Acanthocybium solandri	Caranx sexfasciatus	Sphyraena barracuda	Makaira indica	Makaira nigricans	Tetrapodus audax	
0,005	0,014	0,001	0,000	0,003	0,000	0,023	0,0028	0,0139	0,0017	0,0149	0	0	0	0	0	0,0333
0,001	0,004	0,000	0,000	0,000	0,000	0,005	0,0024	0,0053	0,0004	0,0036	0	0,0157	0	0	0	0,0274
0,005	0,030	0,000	0,000	0,000	0,000	0,035	0	0	0	0,0061	0	0,0042	0	0	0	0,0103
0,007	0,015	0,005	0,000	0,001	0,000	0,028	0,0127	0,0514	0,0054	0,0027	0	0	0	0	0	0,0722
0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0,005	0,043	0,027	0,000	0,012	0,000	0,087	0,0005	0,046	0,109	0,0171	0	0,0037	0	0	0	0,1763
0,000	0,005	0,000	0,000	0,000	0,000	0,005	0	0	0,0363	0	0	0	0	0	0	0,0363
0,007	0,015	0,000	0,000	0,008	0,000	0,030	0,0016	0,0236	0,03	0,0128	0	0,0066	0	0	0	0,0746
0,044	0,128	0,028	0,000	0,040	0,000	0,240	0	0	0,0216	0,0081	0	0	0	0	0	0,0297
0,090	0,080	0,040	0,000	0,010	0,003	0,223	0	0,0093	0,0326	0	0	0	0	0	0	0,0419
0,064	0,070	0,010	0,000	0,020	0,010	0,174	0,0008	0,0099	0,0346	0	0	0,0116	0	0	0	0,0569
0,141	0,358	0,027	0,000	0,030	0,000	0,556	0	0,0043	0,3	0	0	0,003	0	0	0	0,3073
0,035	0,090	0,045	0,000	0,010	0,000	0,180	0	0,0043	0,051	0	0	0	0	0	0	0,0553
0,021	0,021	0,045	0,000	0,030	0,000	0,117	0,0193	0,0328	0,0131	0	0	0,0459	0	0	0	0,1117
0,045	0,120	0,080	0,000	0,020	0,000	0,265	0,001	0,0378	0,0635	0,0462	0	0,041	0	0	0	0,1895
0,4695	0,993	0,308	0	0,184	0,013	1,9675	0,0417	0,2386	0,6992	0,1115	0	0,1317	0	0	0	1,2227

CAPTURES ACCESSOIRES CONSERVÉES pour consommation de bord, emport (secré, salé...) ou revente sur le marché local - poids en tonnes																	
Vieille de bois	Dorade coriphène	Commère saumon	Thazard bâtarde	Carangue vorace	Barracuda	Marlin noir	Marlin Bleu	Marlin strié	Baliste océanique	Bourse Loulou	Comète maquereaux	Carangue coton	Platax		TOTAL valorisables conservées		
LOB	DOL	PRU	WAH	CXS	GBA	BLM	BUM	MLS	CNT	ALM	MSD	Aluterus monacanthus	USE	BAO	Platax teira		
Lobotes surinamensis	<i>Coryphaenoides hippurus</i>	<i>Elegatis bipinnulata</i>	<i>Acanthocybium solandri</i>	<i>Caranx sexfasciatus</i>	<i>Sphyraena barracuda</i>	<i>Makaira indica</i>	<i>Makaira nigricans</i>	<i>Terapon塘audax</i>	<i>Canthidermis macrostoma</i>	<i>Aluterus monoceros</i>	<i>Decapterus maculatus</i>	<i>Urophycis secunda</i>	<i>Urophycis maculatus</i>	<i>Platax teira</i>			
0,004	0,017	0	0	0	0	0,185	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,206	
0,0051	0,0009	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,006	
0,0125	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0125	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0,0028	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,004	0	0	0	0,0068	
0,0017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0017	
0	0,0067	0	0,0049	0	0,0152	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0268	
0	0	0	0,031	0	0,0076	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0386	
0	0	0,2	0	0	0	0	0,196	0	0	0	0	0	0	0	0	0,396	
0,0085	0	0	0,0299	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0384	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0,0113	0	0	0	0	0,0678	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0791	
0,0346	0,0359	0,2	0,0658	0	0,0228	0,2528	0,196	0	0	0	0	0,004	0	0	0	0,8119	

CAPTURES ACCESSOIRES NON VALORISABLES (sur le marché local) ET REJETES - poids en tonnes																	TOTAL captures accessoires non valorisables + conservées					
Baliste océanique	Bourse Loulou	Bourse écriture	Comète maquereaux	Carangue coton	Platax	Sérieole limon	Caligagère 1	Caligagère 2	Orphie	Exocet	Rémora	Didonidé	Caranguidé inconnu	Coryphène dauphin	Poisson pilote	Poisson lune à queue						
CNT	ALM	ALN	MSD	Aluterus scriptus	Decapterus maculatus	USE	Urophycis secunda	BAO	YTl	KYC	KYV	BAF	Abelennes blans	Exocetidae	EHN	DIO	CGX	CFW	NAU	MRW	Masturus lanceolatus	
0,007	0	0	0,00019	0	0,0035	0	0,0015	0	0	0	0,0005	0	0	0	0	0	0	0	0	0,01269	0,25199	
0,006	0,0023	0	0	0	0	0,0005	0,0025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0113	0,0447	
0,021	0,0005	0	0,0131	0,0005	0	0	0	0,0005	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0356	0,0584	
0,002	0	0	0,0016	0	0,0025	1,50E-03	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0076	0,0798	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0,0135	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0135	0,1898	
0,0007	0,00E+00	0,00E+00	0	0	0	0,0005	0,005	0,002	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0082	0,0445	
0,045	0	0,001	0,024	0	0,0025	0	0	0	0,0005	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,073	0,1544	
0,08	0,0009	0	0,014	0	0	0	0	0	0,0005	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0954	0,1268	
0,015	0	0	0,0022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0172	0,0859	
0,015	0,001	0,000	0,010	0,000	0,001	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,027	0,1225		
0,0025	0	0	0,073	0	0,0025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,078	0,7813	
0,075	0,0055	0	0,005	0	0,0075	0	0,0005	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0935	0,1872	
0,125	0	0	0,0047	0,00E+00	0,005	0	0	0	0,0015	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1362	0,2479	
0,09	0,00018	0,0005	0,0055	0	0	0,0015	0,01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,10768	0,37628	
0,4977	0,01048	0,0015	0,15319	0,0005	0,0245	0,004	0,0195	0,0025	0,0025	0	0,0005	0	0	0	0	0	0	0	0,71687	2,75147		

CAPTURES ACCIDENTELLES - nombre d'individus														AUTRES			
Requin soyeux ( <i>Carcharhinus falciformis</i> ) FAL	Requin océanique ( <i>Carcharhinus obscurus</i> ) OCS	Rale pastenague violette ( <i>Dasyatis violacea</i> ) PLS	Rale diable ( <i>Motulichthys alfredi</i> ) RMJ	Rale manta ( <i>Manta alfredi</i> ) RMB	Tortue verte ( <i>Chelonia mydas</i> ) TUG	Tortue luth ( <i>Dermochelys coriacea</i> ) DKK	Tortues imbriquées ( <i>Eretmochelys imbricata</i> ) TTII	Orphie ( <i>Brama brama</i> ) BRS	Sergent major ( <i>Diplodus vulgaris</i> ) Abudelodus vaginensis								
VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	18	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	19	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,001
10	37	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	141	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,001

ZEE		Entrées		Sorties	
		Jour	heure	Jour	heure
MADAGASCAR		16/03/2016	05h45	20/03/2016	17h25
		25/03/2016	12h40	25/03/2016	14h35
Navire	MANAPANY	26/03/2016	15h15	29/03/2016	23h45
Observateur	ZAWADZKI	30/03/2016	03h35	01/04/2016	11h35

### Respect des résolutions et recommandations CTOI

N.o.	0	1	2	3	4	5
Non observé	Non appliqué	Peu appliqué	A améliorer	Généralement respecté	Parfaitement respecté	

	NOTE	Remarques
Fonctionnement VMS	5	VMS non placée sous scellée.
Présence à bord des licences de pêche	5	
Journal de pêche spécifique de la CTOI	5	
DCP marqués	5	
Tenue d'un registre des DCP utilisés	5	
Conception des DCP évitant le risque d'emmèlement des espèces non ciblées et des tortues de mer	3	DCP conçus avec filet de mailles de 5 cm et traînes tressées.
Déclaration spécifique de toute prise accidentelle d'espèce protégée (CITES)	5	
Présence d'un plan de gestion des déchets détaillant les différentes procédures (collecte, stockage, élimination des ordures,...)	5	
Tenue d'un cahier de suivi des rejets	5	
Mesures adéquates prises par le capitaine pour prévenir toute pollution	0	Pas de tri, nombreux déchets, câbles et autres matériaux de pêches jetés par-dessus bord.
Présence de contenants permettant le tri entre déchets maintenus à bord et déchets rejetés en mer	5	Contenants de tri présents à bord mais pas utilisés par la totalité de l'équipage.
Interdiction de pêcher sur les bouées océanographiques	5	
Résolution 12/04 sur la conservation des tortues marines	5	

Résolution 05/05 concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI.	5	
Résolution 12/09 sur la conservation des requins renards (famille des Alopiidae) capturés par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI	N.O	
Résolution 12/03 concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI	5	
Interdiction des rejets de listaos, des albacores ,des patudos et recommandation pour les espèces non cibles capturés par les senneurs	5	Rejet des thons majeurs uniquement si état impropre à la consommation ; pas de chavirage de la poche si présence de thons majeurs.

**Autres remarques :**

## ACTIVITES EN ZEE DES COMORES

ZEE		Entrées		Sorties	
		Jour	heure	Jour	heure
COMORES	20/03/2016	21h20	22/03/2016	07h35	
	23/03/2016	10h10	24/03/2016	16h55	
Navire	MANAPANY	01/04/2016	20h20	02/04/2016	14h25
Observateur	ZAWADZKI				

Nombre de calées	Calées +	Calées -	Production (t) YFT	Production (t) BET	Production (t) SKJ
Bancs libres	0	0	0	0	0
Bancs objets	1	3	3	3	8
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>8</b>
<b>TOTAL Production</b>		<b>14</b>			

Rejets de thonidés (t)	Bancs libres	Bancs objets	TOTAL	TOTAL DES REJETS DE THONIDES
YFT	0	0	0	<b>0.031</b>
BET	0	0.019	0.019	
SKJ	0	0.008	0.008	
Auxis tazard	0	0.004	0.004	
Thonine orientale	0	0	0	

Rejets sp. sensibles (nb)	Bancs libres	Bancs objets	Total rejetés vivants	Total rejetés morts
	Rejets vivants / rejets morts			
FAL	0 / 0	0 / 1	0	1
BLM	0 / 0	1 / 2	1	2

Rejets d'autres espèces :	Voir listing ci-joint
---------------------------	-----------------------

Opération sur les D.C.P. et les balises (nb)	
Pêche sur DCP ou objet balisé	4
Visite	0
Changement de balise	2
Balisage d'un objet	2
Récupération de balises avec le DCP	0
Récupération de balise et abandon de DCP	0

REMARQUES

CALEE	Date	POSITION JOUR DEBUT FIN	DISTANCE parcourue dans la journée	ZEE de la pêche (à défaut celle où vous êtes resté le plus longtemps en journée)	Coup nul Code calée selon définition de l'IRD					PRODUCTION des thonidés conservés (hors wahoo) - poids en tonnes						
										Albacore	Listao	Patudo	Gemon	Auxide hazard	Thonine orientale	
										YFT	SKJ	BET	ALB	FRI	KAW	
14	22/03/2016	08°23'42"56 08°51'43"51	Route	145	COM	Banc objet	Oui	Oui	Anthropique	Oui	0	0	0	0	0	0
15	24/03/2016	10°55'45"03 11°45'45"00	Dérive	132	COM	Banc objet	Non	Non	Anthropique	Non	3	8	3	0	0	0
25	02/04/2016	10°31'44"45 09°13'44"03	Route	113	COM	Banc objet	Oui	Non	Anthropique	Oui	0	0	0	0	0	0
26	02/04/2016	10°31'44"45 09°13'44"03	Route	113	COM	Banc objet	Oui	Oui	Anthropique	Oui	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>										<b>3</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>

REJET Thonidés (hors wahoo) - poids en tonnes							CAPTURES ACCESSOIRES VALORISABLES (sur le marché local) ET REJETES - poids en tonnes											
Albacore	Listao	Patudo	Geron	Auxode thazard	Thonine orientale	TOTAL thonidés rejetés	Vieille de bois	Dorade coryphène	Commère saumon	Hazard bâtarde	Carangue vorace	Barracuda	Marlin noir	Marlin Bleu	Marlin rayé	TOTAL valorisable S rejetées		
	YFT	SKJ	BET	ALB	FRI		LOB	DOL	RRU	WAH	CXS	GBA	BLM	BUM	MLS			
Thunnus albacares	Katsuwonus pelamis	Thunnus obesus	Thunnus alalunga	Auxaxis thazard	Euthynnus affinis		Lobotes surinamensis	Coryphaena hippurus	Elegatis bipinnulata	Acanthocybium solandri	Caranx sexfasciatus	Sphyraena barracuda	Makaira indica	Makaira nigricans	Tetrapterus audax			
0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
0,000	0,008	0,010	0,000	0,004	0,000	0,022	0	0	0,005	0	0	0	0	0	0	0,005		
0,000	0,000	0,009	0,000	0,000	0,000	0,009	0,0027	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0027		
0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0	0	0,0362	0	0	0	0,2366	0	0	0,2728		
0	0,008	0,018	0	0,004	0	0,031	0,0027	0	0,0412	0	0	0	0,2366	0	0	0,2805		

CAPTURES ACCESSOIRES NON VALORISABLES (sur le marché local) ET REJETES - poids en tonnes																		
Balliste océanique	Bourse Loulou	Bourse écriture	Comète maupereaux	Cerangue coton	Platax	Sériele limon	Caligagère 1	Caligagère 2	Orphie	Exocet	Rémora	Diodonidé	Caranguidé inconnu	Coryphène dauphin	Poisson pilote	Poisson lune à queue	TOTAL non valorisables rejetées	TOTAL captures accessoires valorisables + conservées
CNT	ALM	ALN	MSD	USE	BAO	YTL	KYC	KYV	BAF	FLY	EHN	DIO	CGX	CFW	NAU	MRW		
Canthidermis maculatus	Aluterus monoceros	Aluterus scriptus	Decapterus macarellus	Urophis secunda	Platax teira	Seriola rivoliana	Kyphosus cinerascens	Kyphosus vaigiensis	Ablennes hijans	Exocetidae	Echeneis naucrates	Diodontidae	Carangidae	Coryphaena equiselis	Naufragius duxtor	Masturus lanceolatus		
0	0	0	0	0	0	0	0,0005	0	0	0,0005	0	0	0	0	0	0	0,001	0,0181
0,0005	0,0009	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0014	0,0147
0	0	0	0,0011	0	0	0	0,006	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0071	0,2853
0	0	0	0,0134	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0134	0,2662
0,0005	0,0009	0	0,0145	0	0	0	0,0065	0	0	0,0005	0	0	0	0	0	0	0,0229	0,5043

ZEE		Entrées		Sorties	
		Jour	heure	Jour	heure
COMORES		20/03/2016	21h20	22/03/2016	07h35
		23/03/2016	10h10	24/03/2016	16h55
Navire	MANAPANY	01/04/2016	20h20	02/04/2016	14h25
Observateur	ZAWADZKI				

Respect des résolutions et recommandations CTOI					
N.o.	0	1	2	3	4
Non observé	Non appliqué	Peu appliqué	A améliorer	Généralement respecté	Parfaitement respecté

	NOTE	Remarques
Fonctionnement VMS	5	VMS non placée sous scellée.
Présence à bord des licences de pêche	5	
Journal de pêche spécifique de la CTOI	5	
DCP marqués	5	
Tenue d'un registre des DCP utilisés	5	
Conception des DCP évitant le risque d'emmèlement des espèces non ciblées et des tortues de mer	3	DCP conçus avec filet de mailles de 5 cm et traînes tressées.
Déclaration spécifique de toute prise accidentelle d'espèce protégée (CITES)	5	
Présence d'un plan de gestion des déchets détaillant les différentes procédures (collecte, stockage, élimination des ordures,...)	5	
Tenue d'un cahier de suivi des rejets	5	
Mesures adéquates prises par le capitaine pour prévenir toute pollution	0	Pas de tri, nombreux déchets, câbles et autres matériaux de pêches jetés par-dessus bord.
Présence de contenants permettant le tri entre déchets maintenus à bord et déchets rejetés en mer	5	Contenants de tri présents à bord mais pas utilisés par la totalité de l'équipage.
Interdiction de pêcher sur les bouées océanographiques	5	
Résolution 12/04 sur la conservation des tortues marines	5	

Résolution 05/05 concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêches gérées par la CTOI.	5	
Résolution 12/09 sur la conservation des requins renards (famille des Alopiidae) capturés par les pêches dans la zone de compétence de la CTOI	N.O	
Résolution 12/03 concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI	5	
Interdiction des rejets de listaos, des albacores ,des patudos et recommandation pour les espèces non cibles capturés par les senneurs	5	Rejet des thons majeurs uniquement si état impropre à la consommation ; pas de chavirage de la poche si présence de thons majeurs.

**Autres remarques :**

# ACTIVITES EN EAUX INTERNATIONALES

EE		Entrées		Sorties	
		Jour	heure	Jour	heure
<b>EAUX INTERNATIONALES</b>		02/04/2016	14h25	05/04/2016	01h50
		10/04/2016	14h25	11/04/2016	13h45
Navire	<b>MANAPANY</b>	11/04/2016	23h50	14/04/2016	09h40
Observateur	<b>ZAWADZKI</b>				

Nombre de calées	Calées +	Calées -	Production (t) YFT	Production (t) BET	Production (t) SKJ
Bancs libres	0	0	0	0	0
Bancs objets	2	3	10	4	16
<b>TOTAL</b>	4	3	10	4	16
<b>TOTAL Production</b>		<b>30</b>			

Rejets de thonidés (t)	Bancs libres	Bancs objets	TOTAL	TOTAL DES REJETS DE THONIDES
YFT	0	0.045	0.045	<b>0.249</b>
BET	0	0.067	0.067	
SKJ	0	0.127	0.127	
Auxis tazard	0	0.008	0.008	
Thonine orientale	0	0.001	0.001	

Rejets sp. sensibles (nb)	Bancs libres	Bancs objets	Total rejetés vivants	Total rejetés morts
	Rejets vivants / rejets morts			
FAL	0 / 0	19 / 33	19	33
BUM	0 / 0	0 / 1	0	1
RMJ	0 / 0	2 / 0	2	0

Rejets d'autres espèces :	Voir listing ci-joint
---------------------------	-----------------------

Opération sur les D.C.P. et les balises (nb)	
Pêche sur DCP ou objet balisé	5
Visite	0
Changement de balise	9
Balisage d'un objet	9
Récupération de balises avec le DCP	0
Récupération de balise et abandon de DCP	0

REMARQUES

CALEE	Date	POSITION JOUR		NUIT	DISTANCE parcourue dans la journée	ZEE de la pêche (à défaut celle où vous êtes resté le plus longtemps en journée)	Code calée	Coup nul selon définition de l'IRD	Chavirage de poche	Origine de l'épave	Balise?	PRODUCTION des thonidés conservés (hors wahoo) - poids en tonnes							
		DEBUT	FIN									Albacore	Listao	Patudo	Gemon	Auxide thazard	Thorine orientale KAW	Euthunnus affinis	TOTAL thonidés conservés
27	03/04/2016	07°14'43"05	06°36'44"10	Route	101		Banc objet	Non	Non	Anthropique	Oui	3	6	1	0	0	0	10	
28	03/04/2016	07°14'43"05	06°36'44"10	Route	101		Banc objet	Non	Non	Anthropique	Oui	6	9	2	0	0	0	17	
	04/04/2016	05°29'46"15	04°15'47"48	Route	161														
	11/04/2016	03°55'60"58	02°15'58"29	Route	183														
	12/04/2016	00°25'56"31	1°47N 54°02	Route	200														
33	13/04/2016	8°58N 51°59'S	03°03N 51°43	Route	88		Banc objet	Oui	Non	Anthropique	Oui	1	0	1	0	0	0	2	
34	13/04/2016	8°58N 51°59'S	03°03N 51°43	Route	88		Banc objet	Oui	Non	Anthropique	Oui	0	1	0	0	0	0	1	
35	13/04/2016	8°58N 51°59'S	03°03N 51°43	Route	88		Banc objet	Oui	Non	Anthropique	Oui	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL												10	16	4	0	0	0	30	

REJET Thonidés (hors wahoo) - poids en tonnes								CAPTURES ACCESSOIRES VALORISABLES (sur le marché local) ET REJETES - poids en tonnes									
Albacore	Listao	Patudo	Gemon	Auxide thazard	Thorine orientale KAW	TOTAL thonidés rejétés	Vieille de bois	Dorade coryphène	Commère saumon	Thazard bâtarde	Carangue vorace	Barracuda	Marlin noir	Marlin Bleu	Marlin rayé	TOTAL valorisables rejettées	
YFT	SKJ	BET	ALB	FRI	Euthunnus affinis		LOB	DOL	RRU	WAH	CXS	GBA	BLM	GBA	BLM	BUM	MLS
Thunnus albacares	Katsuwonus pelamis	Thunnus obesus	Thunnus alalunga	Auxis thazard			Lobotes surinamensis	Coryphaena hippurus	Elagatis bipinnulata	Acanthocybium solandri	Caranx sexfasciatus	Sphyraena barracuda	Makaira indica	Makaira nigricans	Tetrapterus audax	Tetrapodus audax	Treptopodus audax
0,021	0,049	0,027	0,000	0,002	0,000	0,099	0,0043	0,046	0,221	0	0	0,0236	0	0	0	0	0,2949
0,014	0,035	0,014	0,000	0,003	0,000	0,066	0	0,064	0,189	0	0	0,029	0	0	0	0	0,282
0,002	0,007	0,005	0,000	0,003	0,001	0,017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0,004	0,011	0,009	0,000	0,001	0,000	0,025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0,004	0,025	0,013	0,000	0,000	0,000	0,042	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0,045	0,127	0,0675	0	0,0085	0,001	0,249	0,0043	0,11	0,41	0	0	0,0526	0	0	0	0	0,5769

CAPTURES ACCESSOIRES CONSERVÉES pour consommation de bord, emport (secré, salé...) ou revente sur le marché local - poids en tonnes																	
Vieille de bois	Dorade coryphène	Commère saumon	Thazard bâtarde	Carangue vorace	Barracuda	Marlin noir	Marlin Bleu	Marlin strié	Balistes oceanique	Bourse Loulou	Comète maquereaux	Carangue coton	Platax	TOTAL valorisables conservées			
LOB	DOL	RRU	WAH	CXS	GBA	BLM	BUM	MLS	CNT	ALM	MSD	USE	BAO				
Lobotes sunnarmensis	Coryphaena hippurus	Elagatis bipinnulata	Acanthocybium solandri	Caranx sexfasciatus	Sphyraena barracuda	Makaira indica	Makaira nigricans	Tetrapterus audax	Canthidermis maculatus	Aluterus monoceros	Decapterus macarellus	Urapsis secunda	Platax teira				
0	0,0165	0	0,0988	0	0	0	0,216	0	0	0	0	0,0085	0	0,3398			
0	0,0274	0	0,038	0	0	0	0	0	0	0	0	0,009	0	0,0744			
0	0,003	0,0005	0,0077	0,0005	0	0	0	0	0	0	0	0,0125	0	0,0242			
0	0,0123	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0123			
0	0,0228	0,0037	0,0729	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,005	0	0,1044		
0	0,082	0,0042	0,2174	0,0005	0	0	0,216	0	0	0	0	0,035	0	0,5551			

CAPTURES ACCESSOIRES NON VALORISABLES (sur le marché local) ET REJETES - poids en tonnes																	TOTAL captures accessoires non valorisables + conservées	
Balistes oceanique	Bourse Loulou	Bourse écriture	Comète maquereaux	Carangue coton	Platax	Sériole limon	Caligagère 1	Caligagère 2	Orphie	Exocet	Rémora	Diodonidé inconnu	Caranguidé inconnu	Coryphène dauphin	Poisson pilote à queue jaune	MRW	TOTAL non valorisables rejetées	
CNT	ALN	ALN	MSD	USE	BAO	YTL	KYC	KYY	BAF	FLY	EHN	DIO	CGX	CFW	NAU	Masturus lanceolatus		
Canthidermis maculatus	Aluterus scriptus	Aluterus macarellus	Urapsis secunda	Platax teira	Seriola rivoliana	Kyphosus cinerascens	Kyphosus vaigiensis	Ablennes hians	Exocetidae	Echeneis naucrates	Diodontidae	Carangidae	Coryphaena equiselis	Nauvoates ductor	Masturus lanceolatus			
0,355	0,0036	0	0	0,001	0,00E+00	0,0025	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,3621	0,9968	
0,305	0	0	0,0838	0	0	0,0005	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,3893	0,7457	
0,235	0,193	0	0,008	0	0	0	0,03	0	0	0	0	0	0	0,004	0	0	0,47	0,4942
0,025	0,0368	0	0,0006	0	0	0	0	0	0	0,0005	0	0	0	0	0	0	0,0629	0,0752
0,115	0,070	0,000	0,001	0,000	0,000	0,005	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,1907	0,2951
1,035	0,303	0	0,0935	0	0,001	0,0005	0,0375	0	0	0	0,0005	0	0	0,004	0	0	1,475	2,607

CAPTURES ACCIDENTELLES - nombre d'individus																		AUTRES CAPTURES	
Requin soyeux ( <i>Carcharhinus falciformis</i> )		Requin océanique ( <i>Carcharhinus longimanus</i> )		Raie pastenague violette ( <i>Dasyatis violacea</i> )		Raie diable ( <i>Mobula japonica</i> )		Raie manta ( <i>Manta birostris</i> )		Tortue verte ( <i>Chelonia mydas</i> )		Tortue luth ( <i>Dermochelys coriacea</i> )		Tortues imbriquées ( <i>Eretmochelys imbricata</i> )		Orphie BTS	Sergent major DDD		
VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	<i>Tylosurus crocodilus</i>	<i>Abudedefduf vaigiensis</i>	
0	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
10	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0005	0	
2	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0005	
1	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
6	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
19	33	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0005	

ZEE		Entrées		Sorties	
		Jour	heure	Jour	heure
EAUX INTERNATIONALES		02/04/2016	14h25	05/04/2016	01h50
		10/04/2016	14h25	11/04/2016	13h45
Navire	MANAPANY	11/04/2016	23h50	14/04/2016	09h40
Observateur	ZAWADZKI				

Respect des résolutions et recommandations CTOI					
N.o.	0	1	2	3	4
Non observé	Non appliqué	Peu appliqué	A améliorer	Généralement respecté	Parfaitement respecté

	NOTE	Remarques
Fonctionnement VMS	5	VMS non placée sous scellée.
Présence à bord des licences de pêche	5	
Journal de pêche spécifique de la CTOI	5	
DCP marqués	5	
Tenue d'un registre des DCP utilisés	5	
Conception des DCP évitant le risque d'emmèlement des espèces non ciblées et des tortues de mer	3	DCP conçus avec filet de mailles de 5 cm et traînes tressées.
Déclaration spécifique de toute prise accidentelle d'espèce protégée (CITES)	5	
Présence d'un plan de gestion des déchets détaillant les différentes procédures (collecte, stockage, élimination des ordures,...)	5	
Tenue d'un cahier de suivi des rejets	5	
Mesures adéquates prises par le capitaine pour prévenir toute pollution	0	Pas de tri, nombreux déchets, câbles et autres matériaux de pêches jetés par-dessus bord.
Présence de contenants permettant le tri entre déchets maintenus à bord et déchets rejetés en mer	5	Contenants de tri présents à bord mais pas utilisés par la totalité de l'équipage.
Interdiction de pêcher sur les bouées océanographiques	5	
Résolution 12/04 sur la conservation des tortues marines	5	

Résolution 05/05 concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêches gérées par la CTOI.	5	
Résolution 12/09 sur la conservation des requins renards (famille des Alopiidae) capturés par les pêches dans la zone de compétence de la CTOI	N.O	
Résolution 12/03 concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI	5	
Interdiction des rejets de listaos, des albacores ,des patudos et recommandation pour les espèces non cibles capturés par les senneurs	5	Rejet des thons majeurs uniquement si état impropre à la consommation ; pas de chavirage de la poche si présence de thons majeurs.

**Autres remarques :**

# Partie 3



**TERRES AUSTRALES  
ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES**



# Sommaire

<b>Présentation générale</b>	<b>Page 53</b>
<b>Activités en ZEE de Mayotte</b>	<b>Page 54</b>
<b>Activités en ZEE des TAAF</b>	<b>Page 56</b>
<b>Activités en ZEE des Glorieuses</b>	<b>Page 56</b>
<b>Surveillance du plan d'eau</b>	<b>Page 58</b>
<b>Mammifères marins observés</b>	<b>Page 58</b>
<b>Respect de la réglementation CTOI</b>	<b>Page 59</b>
<b>Respect de la réglementation TAAF</b>	<b>Page 59</b>
<b>Conclusion de la mission d'observation</b>	<b>Page 66</b>
<b>Problématiques rencontrées et pistes de réflexion</b>	<b>Page 66</b>
<b>Annexes</b>	<b>Page 67</b>

## PRESENTATION GENERALE

Nb JOURS DE PRESENCE	
ZEE	jours de présence
MAU	3
SEY	10
MAD	12
COM	3
MOZ	0
KEN	0
TAN	0
E.I.	5
J. DE NOVA	0
EUROPA	0
BASSAS	0
TROMELIN	0
GLORIEUSES	1
Total TAAF	1
MAY	1
TOTAL	35

CALEES DANS LES ZEE			
ZEE	Coup +	Coup nul	Tonnage
MAU	2	3	15
SEY	5	0	151
MAD	14	1	309
COM	1	3	14
MOZ	0	0	0
KEN	0	0	0
TAN	0	0	0
E.I.	2	3	30
J. DE NOVA	0	0	0
EUROPA	0	0	0
BASSAS	0	0	0
TROMELIN	0	0	0
GLORIEUSES	1	0	17
Total TAAF	1	0	17
MAY	0	0	0
TOTAL	25	10	536

Rejets thons et accessoires		
ZEE	thons en t.	acc. en t.
MAU	0,116	0,798
SEY	1,585	1,415
MAD	1,967	2,751
COM	0,031	0,604
MOZ	0	0
KEN	0	0
TAN	0	0
E.I.	0,249	2,607
J. DE NOVA	0	0
EUROPA	0	0
BASSAS	0	0
TROMELIN	0	0
GLORIEUSES	0,052	0,269
Total TAAF	0,052	0,269
MAY	0	0
TOTAL	4	8,444

Rejets sp. Sensibles (Vivants / Morts)				
ZEE	Requins	Tortues	Raies	Portes épée
MAU	0 / 13	0 / 0	0 / 0	0 / 1
SEY	10 / 50	0 / 0	0 / 0	0 / 0
MAD	13 / 141	0 / 0	0 / 2	0 / 3
COM	0 / 1	0 / 0	0 / 0	1 / 2
MOZ	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
KEN	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
TAN	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
E.I.	19 / 33	0 / 0	2 / 0	0 / 1
J. DE NOVA	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
EUROPA	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
BASSAS	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
TROMELIN	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
GLORIEUSES	0 / 2	1 / 0	0 / 0	0 / 0
Total TAAF	0 / 2	1 / 0	0 / 0	0 / 0
MAY	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
TOTAL	42 / 240	1 / 0	2 / 2	1 / 7

Remarques

## ACTIVITES EN ZEE DE MAYOTTE

ZEE		Entrées		Sorties	
		Jour	heure	Jour	heure
Mayotte		20/03/2016	17h25	20/03/2016	21h25
24/03/2016		24/03/2016	16h55	25/03/2016	12h40
Navire	MANAPANY	29/03/2016	23h45	30/03/2016	03h35
Observateur	ZAWADZKI	01/04/2016	11h35	01/04/2016	20h20

Nombre de calées	Calées +	Calées -	Production (t) YFT	Production (t) BET	Production (t) SKJ
Bancs libres	0	0	0	0	0
Bancs objets	0	0	0	0	0
Avec requins baleines	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	0	0	0	0	0
<b>TOTAL Production</b>		<b>0</b>			

Rejets de thonidés (t)	Bancs libres	Bancs objets	Avec requins baleines	TOTAL	Total rejets thonidés (t)
YFT	0	0	0	0	0
BET	0	0	0	0	
SKJ	0	0	0	0	
Auxides	0	0	0	0	
Autres	0	0	0	0	

Rejets sp. sensibles (nb)	Bancs libres	Bancs objets	Avec requins baleines	Total rejetés vivants	Total rejetés morts
	Rejets vivants / rejets morts				
FAL	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
CLO	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
RHN	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
TUG	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
BLM	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0

Rejets d'autres espèces :	Voir listing ci-joint
---------------------------	-----------------------

Opération sur les D.C.P. et les balises (nb)	
Pêches	0
Visites	0
Changements de balises	0
Balisage d'un objet	1
Récupération de balises avec le DCP	0
Récupération de balise et abandon de DCP	0

REMARQUES

CALEE	Date	POSITION JOUR		ZEE de la pêche (à défaut celle où vous êtes resté le plus longtemps en journée)	Code calée	PRODUCTION des thonidés conservés (hors wahoo) - poids en tonnes										
		DEBUT	FIN			Coup nul selon définition de l'IRD	Chavirage de poche	Origine de l'épave	Balise?	Albacore	Listao	Patudo	Germon	Auxide thazard	Thonine orientale KAW	TOTAL thonidés conservés
		25/03/2016	11°59'45"32	12°35'46"36	Rute	158	FRA-YT									

REJET Thonidés (hors wahoo) - poids en tonnes							CAPTURES ACCESSOIRES VALORISABLES (sur le marché local) ET REJETES - poids en tonnes									
Albacore	Listao	Patudo	Germon	Auxide thazard	Thonine orientale	TOTAL thonidés rejetés	Vieille de bois	Dorade coryphène	Commère saumon	Thazard bâtarde	Carangue vorace	Barracuda	Marlin noir	Marlin Bleu	Marlin rayé	TOTAL valorisables rejetées
YFT	SKJ	BET	ALB	FRI	KAW		LOB	DOL	RRU	WAH	CXS	GSA	BLM	BUM	MLS	
Thunnus albacares	Katsuwonus pelamis	Thunnus obesus	Thunnus alalunga	Auxis thazard	Euthunnus affinis		Lobotes surinamensis	Coryphaena hippurus	Elagatis bipinnulata	Acanthocybium solandri	Caranx sexfasciatus	Sphyraena barracuda	Makaira indica	Makaira nigricans	Tetrapterus audax	

CAPTURES ACCESSOIRES CONSERVÉES pour consommation de bord, emport (secré, salé...) ou revente sur le marché local - poids en tonnes																
Vieille de bois	Dorade coryphène	Commère saumon	Thazard bâtarde	Carangue vorace	Barracuda	Marlin noir	Marlin Bleu	Marlin strié	Balisto océanique	Bourse Loulou	Comète maquereaux	Carangue coton	Platax	TOTAL valorisables conservées		
LOB	DOL	RRU	WAH	CXS	GSA	BLM	BUM	MLS	CNT	ALM	MSD	USE	BAO	BAF	Platax teira	
Lobotes surinamensis	Coryphaena hippurus	Elagatis bipinnulata	Acanthocybium solandri	Caranx sexfasciatus	Sphyraena barracuda	Makaira indica	Makaira nigricans	Tetrapterus audax	Canthidermis maculatus	Aluterus monoceros	Decapterus macarellus	Urapsis secunda	Platax teira			

CAPTURES ACCESSOIRES NON VALORISABLES (sur le marché local) ET REJETES - poids en tonnes																	
Balisto océanique	Bourse Loulou	Bourse écriture	Comète maquereaux	Carangue coton	Platax	Sériele limon	Caligagère 1	Caligagère 2	Ophie	Exocet	Rémora	Diodonidé inconnu	Caranguidé dauphin	Coryphène dauphin	Poisson pilote	Poisson lune à queue	TOTAL non valorisables + conservées
CNT	ALM	ALN	MSD	USE	BAO	YTL	KYC	KYV	BAF	FLY	EHN	DIO	CGX	CFW	NAU	MRW	
Canthidermis maculatus	Aluterus monoceros	Aluterus scriptus	Decapterus macarellus	Urapsis secunda	Platax teira	Seriola rivoliana	Kyphosus cinerascens	Kyphosus vaigiensis	Ablennes hians	Exocetidae	Echeneis naucrates	Diodontidae	Carangidae	Coryphaena equiselis	Naucrates ductor	Masturus lanceolatus	

CAPTURES ACCIDENTELLES - nombre d'individus																
Requin soyeux (Carcharhinus falciformis)	Requin océanique (Carcharhinus longimanus)	Raie pastenague violette (Dasyatis violacea)	Raie diable (Mobula japonica)	Raie manta (Manta birostris)	Tortue verte (Chelonia mydas)	Tortue luth (Dermochelys coriacea)	Tortues imbriquées (Eretmochelys imbricata)									
FAL	OCS	PLS	RMJ	RMB	TUG	DKK	TTH									
VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	VIVANT	MORT	

## ACTIVITES EN ZEE DES GLORIEUSES

ZEE		Entrées		Sorties	
		Jour	heure	Jour	heure
Glorieuses		25/03/2016	14h35	26/03/2016	15h15
Navire	MANAPANY				
Observateur	ZAWADZKI				

Nombre de calées	Calées +	Calées -	Production (t) YFT	Production (t) BET	Production (t) SKJ
Bancs libres	0	0	0	0	0
Bancs objets	1	0	0	0	17
Avec requins baleines	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17</b>
<b>TOTAL Production</b>		<b>17</b>			

Rejets de thonidés (t)	Bancs libres	Bancs objets	Avec requins baleines	TOTAL	Total rejets thonidés (t)
YFT	0	0,008	0	0,008	0.052
BET	0	0,01	0	0,01	
SKJ	0	0,02	0	0,02	
Auxides	0	0,014	0	0,014	
Autres	0	0	0	0	

Rejets sp. sensibles (nb)	Bancs libres	Bancs objets	Avec requins baleines	Total rejetés vivants	Total rejetés morts
	Rejets vivants / rejets morts				
FAL	0 / 0	0 / 2	0 / 0	0 / 0	0 / 0
CLO	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
RHN	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
TUG	0 / 0	1 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0
BLM	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 0

Rejets d'autres espèces :	Voir listing ci-joint
---------------------------	-----------------------

Opération sur les D.C.P. et les balises (nb)	
Pêches	1
Visites	0
Changements de balises	1
Balisage d'un objet	0
Récupération de balises avec le DCP	0
Récupération de balise et abandon de DCP	0

REMARQUES

CALEE	Date	POSITION JOUR		DISTANCE parcourue dans la journée	ZEE de la pêche (à défaut celle où vous êtes resté le plus longtemps en journée)	Code calée	Coup nul selon définition de l'IRD				Chavirage de poche	Origine de l'épave	PRODUCTION des thonidés conservés (hors wahoo) - poids en tonnes							
		DÉBUT	FIN				Albacore	Listao	Patudo	Gemon			Auxide	Thonine orientale	KAW	TOTAL thonidés conservés				
16	26/03/2016	12°33'47"14	12°41'47"18	Dérive	145	FRA-GL	Banc objet	Non	Non	Anthropique	Oui	0	17	0	0	0	0	17		

REJET Thonidés (hors wahoo) - poids en tonnes						CAPTURES ACCESSOIRES VALORISABLES (sur le marché local) ET REJETES - poids en tonnes										
Albacore	Listao	Patudo	Germon	Auxide thazard	Thonine orientale	TOTAL thonidés rejétés	Vieille de bois	Dorade coryphène	Commère saumon	Thazard bâtarde	Carangue vorace	Barracuda	Marlin noir	Marlin Bleu	Marlin rayé	TOTAL valorisable S rejetées
							LOB	DOL	RRU	WAH	CX5	GBA	BLM	BUM	MLS	
YFT	SKJ	BET	ALB	FRI	KAW		Lobotes surinamensis	Coryphaena hippurus	Elegatis bipinnata	Acanthocybium solandri	Caranx sexfasciatus	Sphyraena barracuda	Makaira indica	Makaira nigricans	Tetrapterus audax	
Thunnus albacares	Katsuwonus pelamis	Thunnus obesus	Thunnus alalunga	Auxis thazard	Euthynnus affinis											
0,008	0,020	0,010	0,000	0,014	0,000	0,052	0	0	0,0345	0	0	0,0063	0	0	0	0,0408

## SURVEILLANCE DU PLAN D'EAU

Navires observés			
Date	Navires observés sur le plan d'eau	ZEE	Remarques
28/03/16	Drennec - Maloya	MDG	
29/03/16	Drennec	MDG	
30/03/16	Aritzatxu	MDG	
01/04/16	Maloya	MDG	
09/04/16	Drennec	MUS	
14/04/16	Adria - Aeropolis	SYC	

## MAMMIFERES MARINS OBSERVES

Mammifères marins observés			
ZEE	Date	ESPECES RENCONTREES	Remarques
SYC	13/03/16	Delphinidés	
	14/03/16	Delphinidés et rorquals	
XIN	16/03/16	Delphinidés et globicéphales	5 globicéphales
	17/03/16	Delphinidés et rorquals	2 rorquals
SYC/MDG	21/03/16	Rorqual	
	22/03/16	Delphinidés	
MDG	22/03/16	Delphinidés et rorquals	
	25/03/16	Delphinidés	Groupe de 20 dauphins
FRA-YT	31/03/16	Delphinidés	Groupes de 15 et 5 dauphins
	03/04/16	Delphinidés	Groupes de 10 et 20 dauphins
XIN	04/04/16	Delphinidés	Groupe de 50 dauphins

<b>SYC</b>	<b>05/04/16</b>	Delphinidés	Groupe de 300 dauphins
<b>MUS</b>	<b>08/04/16</b>	Rorquals	2 rorquals
<b>XIN</b>	<b>13/04/16</b>	Delphinidés	Groupe de 10 dauphins

## RESPECT DE LA REGLEMENTATION CTOI

	NOTE	Remarques
Fonctionnement VMS	5	VMS non placée sous scellée.
Présence à bord des licences de pêche	5	
Journal de pêche spécifique de la CTOI	5	
DCP marqués	5	
Tenue d'un registre des DCP utilisés	5	
Conception des DCP évitant le risque d'emmèlement des espèces non ciblées et des tortues de mer	3	DCP conçus avec filet de mailles de 5 cm et traînes tressées.
Déclaration spécifique de toute prise accidentelle d'espèce protégée (CITES)	5	
Présence d'un plan de gestion des déchets détaillant les différentes procédures (collecte, stockage, élimination des ordures,...)	5	
Tenue d'un cahier de suivi des rejets	5	
Mesures adéquates prises par le capitaine pour prévenir toute pollution	0	Pas de tri, nombreux déchets, câbles et autres matériaux de pêches jetés par-dessus bord.
Présence de contenants permettant le tri entre déchets maintenus à bord et déchets rejetés en mer	5	Contenants de tri présents à bord mais pas utilisés par la totalité de l'équipage.
Interdiction de pêcher sur les bouées océanographiques	5	
Résolution 12/04 sur la conservation des tortues marines	5	
Résolution 05/05 concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI.	5	
Résolution 12/09 sur la conservation des requins renards (famille des Alopiidae) capturés par les pêcheries dans la zone de compétence de la CTOI	N.O	
Résolution 12/03 concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI	5	

Interdiction des rejets de listaos,  
des albacores ,des patudos et  
recommendation pour les espèces  
non cibles capturés par les  
senneurs

5

Rejet des thons majeurs uniquement si état impropre  
à la consommation ; pas de chavirage de la poche si  
présence de thons majeurs.

## RESPECT DE LA REGLEMENTATION TAAF

N.o.	0	1	2	3	4	5
Non observé	Non appliqué	Peu appliqué	A améliorer	Généralement respecté	Parfaitement respecté	

		NOTE	REMARQUES
Tout transbordement à la mer dans les zones économiques exclusives des îles Éparses est interdit	5		
Chaque navire doit disposer d'un système de suivi et de positionnement satellitaire lui permettant de communiquer sa position au CROSS Réunion	5		
Les actions de pêche, y compris la recherche active de poissons ou d'objets flottants est strictement interdite dans les mers territoriales	5		
obligation de tenir un journal de bord, rempli lisiblement et signé. Le modèle utilisé est le journal de bord communautaire.	5		
Le capitaine a obligation de remplir le journal de bord spécifique de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI).	5		
Les documents électroniques ou en version papier, transmis à l'administration de tutelle, doivent impérativement rendre compte des captures accessoires et accidentelles et tout particulièrement des captures de requins, raies, et tortues marines, relatives à chacune des opérations de pêche réalisées.	5		
La découpe et détention à bord des nageoires de requin est strictement interdite. Les navires devront tout mettre en oeuvre pour remettre à l'eau les requins arrivés vivants sur le pont.	5	Pas de découpe ni de détention de nageoires de requins.	
Le capitaine a obligation de dénombrer, en distinguant les espèces dans la mesure du possible, et d'évaluer le poids de toutes les captures accidentelles et accessoires. Les informations les concernant doivent apparaître dans le journal de bord.	5		
Toutes prises accidentnelles d'espèce protégée, telle que définies dans le répertoire CITES, doit donner lieu à une déclaration spécifique indiquant l'état des individus au moment de la relâche.	5		
La remise à l'eau des requins et des raies arrivés vivants sur le pont doit être une priorité de l'équipage. La manipulation doit être réalisée conformément aux codes de bonnes pratiques, de manière à optimiser leur chance de survie.	2	La remise à l'eau des requins arrivés vivants sur le pont n'est pas une priorité et les codes de bonnes pratiques ne sont pas respectés par la totalité l'équipage.	
Les opérateurs de navire enregistreront dans leurs registres de pêche tous les incidents impliquant des tortues de mer durant les opérations de pêche et en feront rapport aux autorités compétentes. La remise à l'eau la plus rapide possible des tortues marines est obligatoire. La manipulation doit permettre de limiter au maximum le stress des animaux et d'augmenter au maximum leur chance de survie.	5	Très bonne prise en charge et manipulation des tortues marines.	
Les rejets à la mer des captures accessoires mortes doivent être limités au maximum.	4	Efforts importants de l'équipage pour remettre les captures accessoires à l'eau vivantes.	
<b>Le rejet à la mer des espèces commercialisables est interdit.</b>	5		

L'usage des filets de type senne est interdit à moins de vingt-quatre milles marins des lignes de base, ainsi qu'à moins de dix milles marins du centre du lagon du récif du Geyser	5	
Les navires équipés d'un dispositif de remise à l'eau des captures accessoires depuis le faux pont doivent impérativement le mettre en action lors de toute opération de pêche	5	
Les navires ne disposant pas d'un tel système doivent tout mettre en oeuvre pour évacuer rapidement à la mer tout requin capturé.	N.O	<i>Non observé.</i>
Les balises de marquage, les objets flottants similaires destinés à signaler la position des engins de pêche fixés et les balises attachés aux dispositifs de concentration de poisson font apparaître clairement à tout moment le nom et le numéro des navires auxquels elles appartiennent.	5	
Le capitaine a obligation de déclarer le nombre de balises de Dispositif de Concentration de Poisson dérivants (DCP) détenues à bord lors de l'entrée et de la sortie de la ZEE	5	
Obligation de numérotier les dispositifs de concentration de poissons dérivants (DCP) qu'il détient et/ou fabrique, et met en oeuvre selon une numérotation bord	5	
Obligation de tenir un registre des DCP, mentionnant les numéros de DCP (références des balises GPS), date, heure et position lors de toute mise à l'eau ou récupération de DCP.	5	
Il est impératif d'utiliser des DCP dérivant conçus de telle manière qu'ils ne comportent pas de risque d'emmèlement des espèces non ciblées et des tortues de mer. L'utilisation de morceaux de filets de pêche est formellement déconseillée.	5	
L'abandon en mer, sans balise de repérage, d'une épave modifiée ou d'un radeau artificiel est strictement interdit.	5	
Toute manoeuvre d'encerclement de mammifère marin est strictement interdite.	5	
Toute manoeuvre d'encerclement de requin-baleine est strictement interdite.	5	
L'observateur de pêche à rang d'officier et doit bénéficier d'une cabine si possible individuelle, d'un lieu de stockage sécurisé pour son matériel, et d'emplacements dédiés en passerelle, sur les ponts et s'il y a lieu à l'usine, propres à tenir raisonnablement de poste de travail.	5	
L'observateur de pêche doit bénéficier de moyens de communication téléphoniques et électroniques sécurisés, lui permettant de contacter librement le Préfet, administrateur supérieur des TAAF, le CROSS Réunion ou un autre observateur de pêche. Le capitaine garantit la confidentialité de ces communications.	5	
L'observateur de pêche doit bénéficier d'un accès à tout lieu de stockage de matériel ou de traitement et, d'une façon générale à toute partie du navire utilisée directement pour les activités de pêche, ou dont la destination est couverte par la présente réglementation.	5	

L'observateur de pêche doit bénéficier d'un accès à tout document ou appareil de bord ayant rapport aux activités de pêche et notamment aux carnets, licences, dossiers de suivis de pêche papier ou informatique, appareils de navigation.	1	Pas d'accès aux carnets de rejets, licences et journal de bord informatique.
L'observateur de pêche doit bénéficier d'un accès à tout matériel ou engin de pêche, à tout produit de la pêche, afin d'effectuer les opérations liées à sa mission scientifique ou de contrôle (prélèvement d'échantillons, analyse biologique ou statistique, contrôle de conformité à la réglementation).	5	
L'observateur de pêche doit bénéficier de l'information concernant les activités de pêche du navire avec un préavis propre à assurer la réalisation de sa mission.	5	
L'observateur de pêche doit bénéficier du matériel adéquate prévu dans l'arrêté en vigueur	5	
Participation du bord à la collecte d'informations (prises de vues photographiques, vidéos, prélèvement d'échantillons scientifiques et techniques), demandé par le préfet, administrateur supérieur des TAAF ou le CROSS Réunion ;	5	
Participation du bord au recueil de données concernant les campagnes de marquage	N.O	<i>Non observé dans les eaux des TAAF.</i>
Participation du bord à l'enregistrement du nombre, du type et des circonstances de chaque interaction du navire avec la faune	5	
Participation du bord au recueil détaillé de l'activité d'autres navires éventuellement rencontrés à la mer dans la zone économique exclusive.	5	
Il est interdit d'évacuer dans la mer tous les objets en matière plastique, y compris les cordages et les filets de pêche en fibre synthétiques, ainsi que les sacs à ordures plastiques et toutes les autres ordures, y compris les objets en papiers, les chiffons, les objets en verre, les objets métalliques, les ustensiles de cuisine, le fardage et les matériaux de revêtement d'emballage. Seuls sont autorisés les rejets de déchets alimentaires et organiques d'usine putrescibles à plus de 25 milles marins de la côte.	0	Rejets individuels (bouteilles plastiques, canettes, mégots...) observés quotidiennement.
Les navires doivent être équipés de contenants permettant le tri entre déchets maintenus à bord et déchets rejetés en mer conformément au paragraphe ci-dessus.	5	Contenants de tri présents à bord mais pas utilisés par la totalité de l'équipage.
Les déchets ne pouvant être rejetés doivent être conservés pour être débarqués au port.	0	Rejets quotidiens de déchets non alimentaires ou organiques.
Sur les navires de plus vingt-cinq mètres, un cahier de suivi des rejets est tenu sous la responsabilité du capitaine, selon le modèle présenté en appendice 1 de l'annexe IV.	5	
Tout navire de pêche ou aménagé pour le transport de poisson, pénétrant dans la zone économique exclusive, a l'obligation de signaler son entrée dans la dite zone et de déclarer le tonnage de poisson détenu à son bord auprès du CROSS Réunion. Il devra le faire selon les procédures suivantes :	5	
Lors de sa première entrée en zone économique exclusive, le navire devra annoncer son intention et sa position d'entrée avec un préavis de 72 heures .	5	
Lors d'entrées ultérieures en zone économique exclusive, le navire est tenu d'annoncer son intention et sa position d'entrée avec un préavis de trois heures	5	

Le navire est tenu d'annoncer son intention de sortir de la zone économique exclusive avec un préavis d'une heure.	5	
Dans l'heure qui suit chaque entrée ou sortie de la zone économique exclusive, le navire communique au CROSS Réunion par télecopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen, sa position et le tonnage de chaque espèce de poisson détenu à bord, en utilisant les codes FAO.	5	
Lorsque le navire se trouve dans la zone économique exclusive, un système de suivi du navire (SSN) par satellite doit assurer toutes les heures la transmission des informations au CROSS Réunion	5	
Interdiction de pêcher sur les bouées océanographiques	5	
Le capitaine évite d'encercler des tortues marines et, si une tortue marine est encerclée ou prise, prend toutes les mesures adéquates pour la relâcher dans les meilleures conditions, conformément aux directives de manipulation indiquées dans les Fiches d'identification des tortues marines de la CTOI	5	
<b>Résolution 13/06 concernant la conservation des requins capturés en association avec les pêcheries gérées par la CTOI.</b>	5	
Le capitaine doit remettre à l'eau promptement, et dans la mesure du possible indemniser, les requins-renards (famille des Alopiidae) lorsqu'ils sont amenés le long du bateau afin de les hisser à bord.	N.O	<i>Non observé dans les eaux des TAAF.</i>
<b>Résolution 13/03 concernant l'enregistrement des captures et de l'effort par les navires de pêche dans la zone de compétence de la CTOI</b>	5	
Interdiction des rejets de listaos, des albacores ,des patudos et recommandation pour les rejets des espèces non cibles capturés par les senneurs	5	
<b>Résolution 13/09 sur la conservation du thon germon capturé dans la zone de compétence de la CTOI</b>	N.O	<i>Non observé dans les eaux des TAAF.</i>

## CONCLUSION DE LA MISSION D'OBSERVATION

La campagne de pêche c'est globalement très bien passée ; un très bon accueil de la part du capitaine et de l'équipage qui ont su se montrer disponible et coopératif pour la bonne réalisation de la mission Obspec.

La réglementation est connue de tous et est globalement bien respectée. Quelques réserves concernant le tri des déchets ainsi que la remise à l'eau des espèces accessoires et accidentelles qui n'est pas toujours une priorité pour l'équipage. Il est néanmoins difficile d'émettre un jugement global, les comportements étant très différents d'une personne à l'autre.

L'importante proportion de rejets lors de cette marée résulte d'un très grand nombre de calées sur bancs objets. La saison en cours ainsi que la difficulté à tourner sur banc libre et les nouvelles conditions concernant le prix du poisson liés à la mise en place d'un baliseur expliquent cette stratégie de pêche, qui ne reste que peut satisfaisante pour le capitaine et l'équipage.

## PROBLEMATIQUES RENCONTREES ET PISTES DE REFLEXION

### ***Remise à l'eau des Requins depuis le faux-pont***

La remise à l'eau des requins depuis le faux-pont pose de réels problèmes. Leur passage par la trappe de rejet étant impossible (individus restent coincés), il est impératif de les remonter sur le pont, entraînant une manipulation des individus difficile et dangereuse si l'on veut respecter les bonnes pratiques en vigueur. De plus, les individus sont généralement pris en charge par les membres d'équipage à la fin du salabardage, et restent donc de nombreuses minutes à l'air libre. Pour remédier à ce problème, il serait intéressant de concevoir une trappe de rejet adapté à la libération des requins. Une autre solution mise en place par l'équipage à la fin de la marée a été de désigner deux matelots responsables de la remontée sur le pont et de la remise à l'eau immédiate des requins après leur transfert dans le faux-pont. Cette méthode a fait ces preuves, diminuant de moitié la mortalité des requins arrivés dans le faux-pont.

### ***Facilitation concernant la déclaration des rejets sur le journal de bord électronique***

Malgré la bonne volonté du capitaine, il lui est impossible de saisir des données exactes concernant les rejets sur le journal de bord électronique. En effet, le capitaine devant clôturer la session en fin de journée, tous les rejets comptabilisés au shiftage le lendemain matin n'ont pu être consignés, entraînant ainsi la saisie d'informations fausses et incomplètes (découvertes d'espèces sensibles aux shiftages qui n'ont pu être déclarées). Idéalement, il faudrait que le capitaine puisse revenir à postériori sur ses déclarations de rejet, afin de pouvoir y ajouter les données du shiftage.

### ***Fiche « type » des caractéristiques du navire et des apparaux de pêche***

Il serait utile de mettre à disposition des observateurs une fiche type des caractéristiques du navire et des apparaux de pêche, afin d'éviter de devoir redemander systématiquement les mêmes informations au capitaine.

### ***Absence de sanction***

L'absence de réelle sanction en cas d'infraction à la réglementation de la CTOI ou des TAAF pose un problème quant au bon respect de cette réglementation par les navires. Des pénalités sur l'acquisition des licences de pêches, ou des malus attribués sur observation des observateurs seraient une bonne chose pour garantir le respect des règles par l'ensemble de la flottille.

### ***Programme d'observation des pêches généralisé à l'ensemble de la flottille***

Le capitaine du Manapany a très souvent soulevé le problème concernant l'inégalité des différents navires face à la réglementation en raison de la présence non systématique d'observateur. La présence de ces observateurs sur la totalité de la flottille permettrait de garantir le bon respect de

la réglementation par tous, et permettrait de mettre en place un système de sanction homogène basé sur ces observations.